



Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

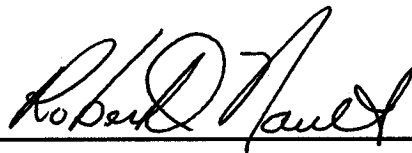
No. de catalogue BT31-2/2003-III-19

ISBN 0-660-61797-8

**Affaires indiennes
et du Nord Canada
et
Commission canadienne
des affaires polaires**

Budget des dépenses 2002–2003

Rapport sur les plans et les priorités

A handwritten signature in black ink, reading "Robert D. Nault", positioned above a horizontal line.

L'honorable Robert D. Nault, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada

Table des matières

Section I :	Les messages	1
	Le message du ministre	1
	La déclaration de la direction	3
Section II :	La raison d'être	5
	Un aperçu stratégique – Affaires indiennes et du Nord Canada	5
	Les cercles d'influence	8
	La structure de rapport	9
	Les principaux partenaires de la prestation conjointe	10
	Le profil de la population autochtone au Canada	11
Section III :	Les plans et les priorités par résultat stratégique	13
	Affaires indiennes et du Nord Canada	13
	La Commission canadienne des affaires polaires	45
Section IV :	L'organisation	49
	Les résultats stratégiques et les secteurs d'activité	49
	L'obligation de rendre des comptes – L'organisation et les secteurs d'activité	51
	Les dépenses prévues	52
Section V :	Autres renseignements	53
	Les sources d'information additionnelle	53
	Les partenaires de la prestation conjointe/Ministères ou organismes fédéraux	54
Section VI :	Annexes	57
	Renseignements financiers	57
	Les initiatives à l'échelle du gouvernement	65
	Les initiatives collectives	70
	D'autres initiatives bénéfiques pour les Canadiens et les Canadiennes ...	74

Section I — Les messages

Le message du ministre



Conformément au discours du Trône, dans lequel notre gouvernement a affirmé qu'il créerait des possibilités dont les Autochtones pourraient profiter, nous nous engageons à raffermir notre relation avec eux et à nous attaquer à leurs problèmes les plus urgents. Le passé a laissé des séquelles, mais nous sommes fort encouragés de constater que nous l'avons surmonté et qu'une nouvelle réalité prend forme. Il y a du changement dans l'air, un changement qui apporte avec lui un ensemble intégré de priorités en matière d'édification des économies et des collectivités, un changement qui remet aux mains de leurs membres les instruments d'une qualité de vie meilleure.

L'un de ces instruments est une saine gouvernance. Au nombre des grandes priorités de l'an dernier et de celui qui vient se trouve l'initiative *Les collectivités d'abord : la gouvernance des Premières nations*. Nous sommes déterminés à établir les fondements d'une gouvernance crédible, responsable et autosuffisante. La mesure relative à la gouvernance procurera aux Premières nations l'assise voulue pour renforcer leurs collectivités et améliorer leur qualité de vie. D'autres projets viendront favoriser l'amélioration de la gouvernance, notamment la création du fondement législatif nécessaire aux institutions financières des Premières nations, la mise sur pied d'un organisme indépendant de règlement des différends et l'élargissement de l'application de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*.

L'élan donné par le Ministère au développement économique s'est traduit par la réussite de nombreuses entreprises autochtones. Les dirigeants non autochtones découvrent le potentiel considérable des Autochtones – non seulement comme marchés éventuels, mais aussi comme partenaires et associés dans des coentreprises. Nous assistons à un puissant regain de l'esprit d'entreprise chez les collectivités des Premières nations et l'une de nos priorités sera de continuer à l'alimenter.

La population autochtone du Canada est jeune et en pleine expansion. Plus que tout autre segment de cette population, les enfants et les jeunes peuvent tirer profit de nos efforts et, comme l'éducation est un élément essentiel de la réussite, il est impératif que nous collaborions pour procurer aux Premières nations les outils qui permettront d'améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux. Plus de 30 000 Autochtones possédant un diplôme universitaire forment aujourd'hui le noyau d'une nouvelle classe de gens d'affaires dynamiques et une nouvelle génération de leaders de haut calibre.

Le Ministère est résolu à combler les besoins fondamentaux des Autochtones en matière d'emploi, de logement et d'infrastructure. Nous continuerons donc à faire en sorte que les programmes sociaux bénéficient à ceux qui en ont le plus grand besoin.

Le règlement des revendications territoriales crée un climat stable et propice à l'investissement sur les terres des Autochtones et dans les régions avoisinantes. Il précise la propriété des terres et des ressources et procure aux Autochtones un solide fondement pour exercer la gouvernance et saisir les débouchés commerciaux. La simplification des processus de négociation des revendications territoriales et de l'autonomie gouvernementale comptera donc parmi nos priorités cette année.

Il est aussi capital pour nous de travailler avec la population du Nord, tant les Autochtones que les non-Autochtones. Nous devons veiller à ce qu'ils participent à la prise des décisions qui influenceront si profondément l'avenir de leurs territoires. Nous nous concentrons sur la mise en place d'un régime qui permettra de réglementer les projets d'exploitation dans le Nord, en particulier un projet de gazoduc, ainsi que sur la réalisation de progrès dans le transfert des responsabilités.

Ces priorités nous guideront tout au long de l'année à venir. Elles nous apporteront de formidables occasions de travailler main dans la main avec les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord pour qu'ils puissent bénéficier d'une qualité de vie comparable à celle des autres Canadiens et Canadiennes. Nous sommes déterminés à créer des débouchés et à les partager. S'il est certain qu'il nous reste beaucoup à accomplir avant d'atteindre pleinement cet objectif, il est tout aussi incontestable que nous ayons réalisé de grands progrès sur la voie d'un meilleur avenir.

La déclaration de la direction

La déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2002–2003 du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités de l'organisation;
- sont conformes aux principes de présentation énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités 2002–2003*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériels.

Je suis satisfaite des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : *Caroline Davis*
Caroline Davis
Sous-ministre adjointe, Services ministériels

Date : *2002-02-26*

Section II — La raison d'être

Un aperçu stratégique — Affaires indiennes et du Nord Canada

Conformément à l'objectif du gouvernement du Canada d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes, ainsi qu'aux engagements énoncés dans le discours du Trône de janvier 2001 et le budget de 2001, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) cherche d'abord et avant tout à offrir une meilleure qualité de vie aux Premières nations, aux Inuit et aux gens du Nord.

Pour ce faire, nous poursuivons nos progrès vers la réalisation des quatre objectifs de *Rassembler nos forces* : *Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* (http://www.inac-ainc.gc.ca/gs/index_e.html) : le renforcement des collectivités et des économies, ainsi que l'appui aux gens; l'amélioration de la gouvernance autochtone; une nouvelle relation financière; le renouvellement des partenariats. À mesure que nous progressons, nous reconnaissons la nécessité d'adopter une approche équilibrée et intégrée dans laquelle le développement économique sera intimement lié à l'évolution sociale. Nos efforts visent à rehausser le niveau de vie des collectivités des Premières nations et des Inuits grâce à une participation économique fondée sur de solides assises de gouvernance, de capital humain et d'infrastructure.

Pour y arriver, nous entendons déployer des efforts dans l'immédiat et à moyen terme dans un certain nombre de secteurs, notamment les suivants :

Édification des capacités de gouvernance des Premières nations

Une saine gouvernance et des institutions solides et efficaces sont les éléments essentiels au développement économique des collectivités des Premières nations et à l'amélioration de leur qualité de vie. Bien que des progrès aient été réalisés dans l'avènement de la gouvernance par les Premières nations, d'énormes obstacles subsistent. Nous devons procurer aux Premières nations des instruments dignes du 21^e siècle et mettre en place l'assise nécessaire pour que leurs dirigeants exercent une gouvernance durable et rendent des comptes à leurs commettants. Pour ce faire, il faut mener une série de réformes juridiques et institutionnelles comme la mesure relative à la gouvernance des Premières nations annoncée par le ministre, M. Nault, en avril 2001. Vous obtiendrez plus de renseignements sur la mesure relative à la gouvernance des Premières nations à l'adresse <http://www.fng-gpn.gc.ca>. Parmi les autres mesures prévues figurent la création d'institutions financières des Premières nations dotées d'un fondement juridique, l'élargissement de l'application de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* et une loi portant sur la gestion du pétrole et du gaz des Premières nations. De plus, la mise sur pied d'un organisme indépendant de règlement des différends et d'autres commissions des traités contribuera à créer un environnement plus propice à l'avènement de la gouvernance.

Stimulation de l'économie

Pour rendre les économies des Premières nations, des Inuit et du Nord plus prospères, nous nous emploierons à établir une assise plus large et plus stratégique. Celle-ci reposera sur des partenariats avec les autres institutions fédérales, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que le secteur privé, sur une meilleure mise en valeur de nos atouts et sur le développement durable. Nous allons aussi étudier des façons de mieux relier nos programmes de développement économique à d'autres programmes ministériels, notamment les programmes d'amélioration des immobilisations et de l'infrastructure sur les terres de réserve, les programmes de gestion des ressources et les activités d'élargissement de l'application de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* dont on a déjà parlé. Pour les Premières nations, les conditions déterminantes d'une économie plus florissante seront l'édification de leurs capacités de gouvernance, l'aide qui leur sera apportée pour qu'elles puissent posséder leurs propres sources de revenu stable et à long terme, et l'accès à des sources de financement durables et abordable aux fins de développement.

Investissement dans la population grâce à l'éducation et aux réformes sociales

Il est essentiel d'offrir une éducation et des programmes sociaux de grande qualité pour que les personnes, les collectivités et les économies soient prospères. Nous nous efforcerons de procurer aux Premières nations les outils nécessaires pour améliorer l'éducation – de la tendre enfance jusqu'à l'entrée sur le marché de l'emploi – et de les aider à démontrer les résultats obtenus grâce aux dépenses. Nos efforts viseront aussi à faire en sorte que les programmes et les services sociaux bénéficient à ceux qui en ont le plus grand besoin, qu'ils tiennent compte des restructurations de programmes effectuées par les provinces et qu'ils favorisent l'obtention de résultats favorables et durables (par exemple, sur les plans de l'éducation et de la réforme de la sécurité du revenu).

Conclusion et mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et des accords sur l'autonomie gouvernementale

Le succès des négociations et de la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale est un élément important du resserrement de la relation et de l'établissement d'une assise solide pour la gouvernance et le développement économique. Pour accélérer les progrès, nous chercherons à simplifier les processus internes de négociation et d'approbation des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Nous concentrerons aussi nos efforts sur les tables de négociation où l'on obtient des résultats prometteurs.

Progrès dans l'évolution politique et le développement durable dans le Nord

Nos travaux dans le Nord cibleront deux principaux domaines : la poursuite du transfert des responsabilités de type provincial et l'établissement d'un régime de réglementation plus efficace pour que le Nord soit exploité de façon respectueuse de l'environnement et qu'il permette d'attirer l'investissement.

Amélioration des services

À l'interne, nous relèverons les améliorations à apporter dans les secteurs d'activité et nous rationaliserons les opérations ainsi que la gestion financière pour tirer le meilleur parti possible des ressources financières actuelles.

Efficacité accrue des communications

Nous poursuivrons l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies ministérielles de communications pour assurer un partage efficace et opportun de renseignements exacts entre AINC et les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord, ainsi qu'entre AINC et les autres Canadiens.

Tandis que le Ministère entreprend ces mesures, nous reconnaissons que les ressources financières sont limitées. La hausse du niveau de vie des Premières nations, des Inuit et des gens du Nord exige de mieux cibler et d'optimiser les ressources pour procurer à nos partenaires les instruments dont ils ont besoin afin d'utiliser plus judicieusement les ressources à leur disposition. Nous devons aussi reconnaître que les stratégies visant à améliorer la qualité de vie et à favoriser le développement durable ne doivent pas être élaborées isolément, mais plutôt en tenant compte de chacune d'entre elles, de manière à ce qu'elles se renforcent réciproquement. Les initiatives que nous venons de décrire ont été conçues en gardant à l'esprit ces réalités.

La Section III du rapport (à partir de la page 13) présente en détail nos plans et les résultats prévus pour l'horizon de la planification.

Les cercles d'influence

Le présent rapport s'articule autour des engagements pris par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) en matière de résultats stratégiques. Son processus de planification fait référence à trois « cercles d'influence » dans lesquels le Ministère classe les résultats à court, à moyen et à long termes de ses activités.

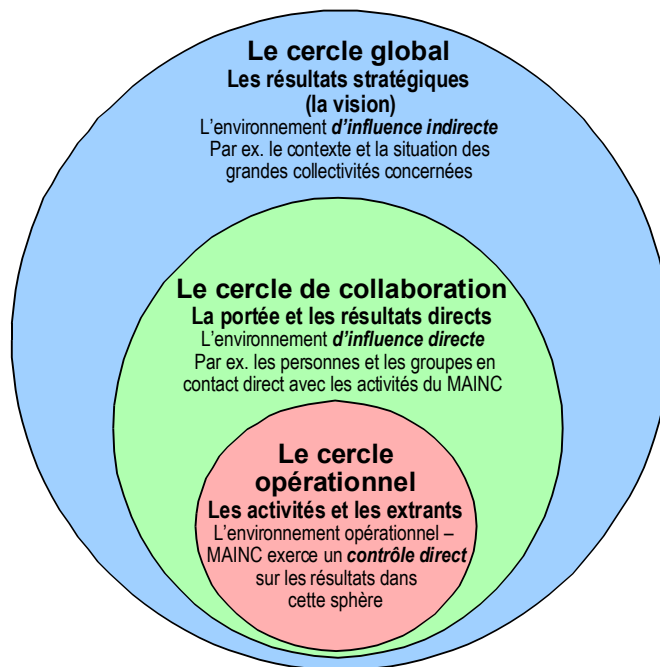
Le **cercle opérationnel** concerne les activités courantes d'AINC, l'utilisation de ses ressources et le fonctionnement de ses politiques et de ses programmes. À ce niveau, les activités et les résultats ont pour but d'influer directement sur le niveau suivant, « le cercle de collaboration ». Les résultats sur le plan opérationnel comportent les consultations, l'élaboration de politiques, les activités, les paiements, les communications et les programmes de sensibilisation.

Le **cercle de collaboration** concerne le soutien fourni par les partenaires pour réaliser les buts, renforcer les capacités, améliorer les pratiques et créer un climat propice aux initiatives. Les activités opérationnelles influent directement sur les résultats immédiats et intermédiaires obtenus au niveau du cercle de collaboration.

Au nombre de ces résultats figure

l'adoption de pratiques qui contribuent aux résultats stratégiques en fonction de collectivités et de secteurs cibles. Mentionnons aussi l'amélioration des capacités ou encore, une capacité et une volonté accrues de relever les principaux défis et de tirer parti des occasions de produire les résultats stratégiques. Ce sont aussi un savoir et une compréhension approfondis des principales exigences, des réactions favorables de collectivités en cause ou encore une sensibilisation, une participation ou un engagement concernant des enjeux, des défis ou des possibilités majeurs. Ces résultats prennent aussi la forme d'un soutien de la part des gouvernements provinciaux, territoriaux et régionaux, des autres ministères du gouvernement ou d'autres groupes de partenaires et d'intervenants dans les grands dossiers. Il peut également s'agir d'ententes et de partenariats avec les Premières nations et l'industrie pour la mise en valeur des terres et des ressources.

Le **cercle global** fait à la fois référence aux circonstances actuelles qui influencent les résultats stratégiques et aux changements qu'il serait souhaitable d'y apporter. Même s'il s'agit souvent de circonstances sur lesquelles AINC n'a pas d'influence directe, il importe que le Ministère se concentre sur les activités susceptibles de favoriser l'apport de changements favorables à long terme pour les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord. Les résultats (ultimes) ou les priorités visés au niveau du cercle global sont, entre autres, des collectivités et des économies fortes et durables ainsi que des gens plus dynamiques; une meilleure gouvernance chez les collectivités autochtones et nordiques; une nouvelle relation financière et des partenariats renouvelés.



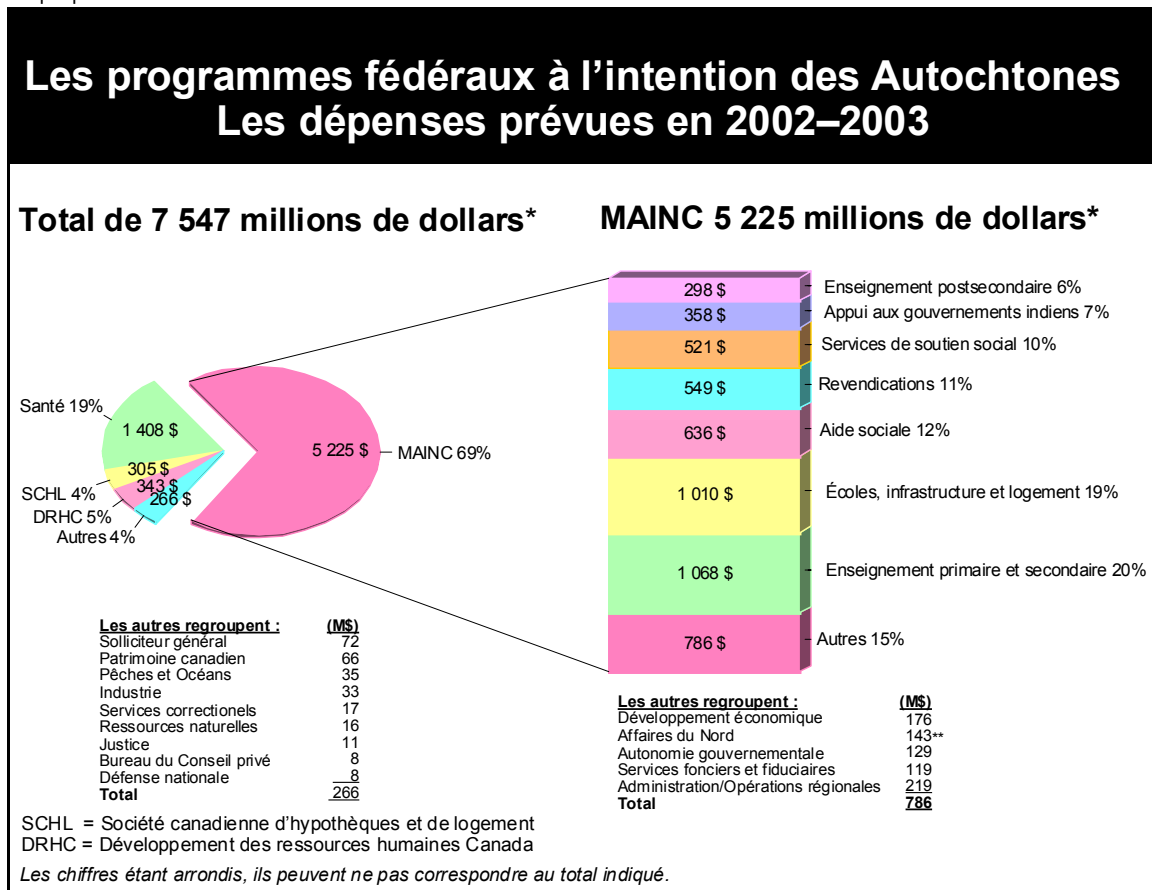
La structure de rapport

Affaires indiennes et du Nord Canada		
Résultats stratégiques	Priorités (Résultats ultimes — au niveau global)	Résultats prévus (Résultats immédiats/intermédiaires — résultats en collaboration; activités/extrants — résultats opérationnels)
<p>Procurer aux Canadiens un milieu propice à un avenir plus prometteur pour les Premières nations et les Inuit en renforçant nos liens avec eux et en comblant l'écart qui existe entre leurs conditions de vie et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et des connaissances des collectivités inuites et des Premières nations de manière à rehausser leur autosuffisance et leur indépendance et à instaurer en leur sein des gouvernements plus durables et plus responsables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Le renforcement des collectivités et des économies, ainsi que l'appui aux gens 	pages 13–20
	<ul style="list-style-type: none"> ● L'amélioration de la gouvernance autochtone 	pages 20–24
	<ul style="list-style-type: none"> ● Une nouvelle relation financière 	pages 25–30
	<ul style="list-style-type: none"> ● Le renouvellement des partenariats 	pages 31–36
<p>Gérer, au profit des Canadiens, le plan d'action fédéral pour le Nord en vue d'obtenir de meilleurs régimes de gouvernance territoriaux, des régimes qui sauraient respecter les droits et les intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidents du Nord; protéger l'environnement et favoriser le développement durable dans le Nord.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord 	pages 37–44
Commission canadienne des affaires polaires		
Résultat stratégique	Priorités (Résultats ultimes — au niveau global)	Résultats prévus (Résultats immédiats/intermédiaires — résultats en collaboration; activités/extrants — résultats opérationnels)
<p>Procurer aux Canadiens une présence bien concrète sur les scènes nationale et internationale des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● L'enrichissement et la diffusion des connaissances sur les régions polaires 	pages 45–48

Les principaux partenaires de la prestation conjointe

Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones épouse largement le principe d'un travail horizontal entre les ministères qui participent à la prestation des programmes aux Autochtones. Dans l'ensemble, 13 institutions fédérales, dont AINC, offrent des programmes aux Autochtones et leurs dépenses totales prévues s'élèvent à environ 7,5 milliards de dollars en 2002–2003 (voir le graphique 1). Les services essentiels de type provincial représentent plus de 80 p. 100 du total des fonds versés aux réserves. Pour obtenir plus de renseignements sur ces ministères et organismes participants, veuillez consulter les pages 54–55.

Graphique 1



- * Les dépenses illustrées dans le graphique 1 sont de nature budgétaire seulement. Pour concilier les chiffres des dépenses d'AINC prévues en 2002–2003 qui sont indiqués aux pages 49, 51, 52 et 63 (5 352 millions de dollars), il faut ajouter 127 millions de dollars au total de 5 225 millions de dollars donné pour AINC dans le graphique 1. Les 127 millions de dollars reflètent le total des dépenses non budgétaires (75 millions de dollars) et la portion des dépenses du Programme des affaires du Nord qui ne sont pas destinées aux Autochtones (52 millions de dollars).
- ** Illustre les programmes à l'intention des Autochtones et une part des programmes qui ne leur sont pas exclusivement destinés.

Le profil de la population autochtone au Canada

La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît trois catégories d'Autochtones – **les Indiens, les Inuit et les Métis**. En outre, la *Loi sur les Indiens* précise les définitions juridiques qui s'appliquent aux **Indiens inscrits** au Canada. Un Indien inscrit est une personne indienne qui est inscrite au Registre en vertu de la *Loi sur les Act Indiens*.¹ Les **Métis** ont à la fois des ancêtres de souche européenne et des Premières nations et ils s'identifient eux-mêmes comme des Métis. Les **Inuit** sont les Autochtones de l'Arctique canadien et ils habitent principalement au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les régions septentrionales du Labrador et du Québec. Les Inuit ne vivent pas dans des réserves et la *Loi sur les Indiens* ne s'applique pas à eux.

Les principales responsabilités d'AINC à l'égard des Autochtones concernent principalement les Indiens inscrits vivant dans les réserves ainsi que les Inuit. Dans les réserves, le Ministère est chargé d'exécuter les programmes et les services de type provincial. Dans le Nord, AINC travaille avec les Inuit et les autres collectivités autochtones à l'élaboration de solides structures de gouvernance ainsi qu'à la conclusion et à la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Compte tenu du contexte unique qui règne dans le Nord du Canada et de la politique fédérale sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones², certaines de ces ententes touchent aussi les Métis établis au nord du 60^e degré de latitude.

Les Indiens vivant dans les réserves représentent environ 61 p. 100 de la population des Indiens inscrits. On dénombre 435 100 Indiens inscrits vivant dans les réserves et 283 200 qui habitent en dehors des réserves³. Il existe au total 612 Premières nations qui se regroupent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Environ 61 p. 100 des collectivités des Premières nations comptent moins de 500 résidents – seulement 6 p. 100 en comptent plus de 2 000. Chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves, 34,7 p. 100 habitent en milieu urbain, tandis que 44,6 p. 100 vivent en milieu rural, 16,9 p. 100 dans des zones d'accès particulier et 3,8 p. 100 en région éloignée.

On s'attend à ce que le taux de croissance démographique des Indiens inscrits vivant dans les réserves augmente de 30 p. 100 entre 2000 et 2010 par rapport à une croissance de 7,7 p. 100 dans l'ensemble de la population canadienne. Environ 41,1 p. 100 de la population d'Indiens inscrits appartient au groupe des moins de 19 ans, comparativement à 25 p. 100 dans la population canadienne. À mesure que vieillit ce groupe, les pressions se feront grandissantes sur l'emploi, le logement et d'autres services.

¹ Un **Indien visé par un traité** est un Indien inscrit appartenant à une Première nation signataire d'un traité avec la Couronne. Tous les Indiens inscrits ne sont pas nécessairement membres d'une Première nation signataire d'un traité. Un **Indien non inscrit** est une personne indienne qui n'est pas inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

² Veuillez consulter http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/pub/sg/plcy_f.html.

³ Les projections de 1998 se fondent sur les données du Système d'inscription des Indiens pour l'année 2002.

Dans le Nord du Canada (qui représente 40 p. 100 de la superficie émergée du pays), on compte trois territoires et quelque 93 collectivités, dont la plupart abritent des populations peu nombreuses de Premières nations, de Métis et d'Inuit. Cette large dissémination rend la prestation des services d'autant plus onéreuse : quelque 95 000 résidents sont répartis sur tout ce territoire. La population du Nunavut s'élève à 25 000 âmes, celle des Territoires du Nord-Ouest à 39 000 âmes et celle du Yukon, à 31 000.

La population du Nord est jeune. Précisons que 45 p. 100 des personnes ont moins de 25 ans. Dans l'ensemble, les Autochtones représentent à peu près la moitié de la population et leur concentration varie entre 85 p. 100 au Nunavut, environ 49 p. 100 dans les Territoires du Nord-Ouest et 22,5 p. 100 au Yukon. Les réserves sont rares. Les résidents inuits et des Premières nations reçoivent la majeure partie des programmes et des services dont ils bénéficient des gouvernements territoriaux. Les principaux moteurs de l'économie sont la fonction publique, les mines et, dans les Territoires du Nord-Ouest, les hydrocarbures. Partout dans le Nord, les pratiques et intérêts culturels, notamment sur les plans de l'intendance des terres et des récoltes, des arts et de l'artisanat traditionnels, demeurent d'importantes dimensions de l'économie.



Section III — Les plans et les priorités par résultat stratégique

Affaires indiennes et du Nord Canada

Le résultat stratégique

Procurer aux Canadiens un milieu propice à un avenir plus prometteur pour les Premières nations et les Inuit en renforçant nos liens avec eux et en comblant l'écart qui existe entre leurs conditions de vie et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et des connaissances des collectivités inuites et des Premières nations de manière à rehausser leur autosuffisance et leur indépendance et à instaurer en leur sein des gouvernements plus durables et plus responsables.

La priorité : le renforcement des collectivités et des économies, ainsi que l'appui aux gens (3 737 millions de dollars en 2002–2003)

La description

Cette priorité consiste à renforcer les collectivités, les économies et les gens en apportant des changements positifs dans la vie des personnes et des collectivités — l'essence même de *Rassembler nos forces* — qu'il s'agisse de l'amélioration de la santé et de la sécurité publique, de la stimulation du développement économique ou d'autre chose.

Les avantages et les résultats pour les Canadiens

- Une économie plus dynamique et mieux soutenue
- Une plus grande autosuffisance
- Une meilleure santé et une sécurité accrue

Le contexte actuel : les défis et les possibilités

Le cercle de collaboration

Sur les plans social, culturel et économique, les collectivités des Premières nations et des Inuit présentent des caractéristiques particulières. Celles-ci exigent que le gouvernement adopte une approche ciblée s'il veut respecter les engagements en matière de qualité de vie qu'il a énoncés dans le discours du Trône et le budget de 2001. Le gouvernement doit suivre une approche

holistique pour combler les besoins fondamentaux en matière d'emploi, de santé, d'éducation, de logement et d'infrastructure de ces collectivités. Pour ce faire, il lui faut non seulement resserrer ses liens avec les Autochtones, mais aussi veiller à ce que les diverses institutions fédérales collaborent plus efficacement. Il lui est aussi nécessaire d'établir de meilleurs partenariats avec le secteur privé, les provinces et les territoires.

Affaires indiennes et du Nord Canada et ses partenaires accordent la priorité au développement économique, à l'éducation, au soutien de l'infrastructure et à l'évolution sociale dans le but de mieux renforcer les collectivités et les économies et d'appuyer les gens. Pour que les membres des Premières nations et les Inuit puissent saisir les occasions actuelles de croissance et de développement économiques, ils doivent jouir d'un meilleur accès aux capitaux et aux marchés et d'un climat plus propice à l'investissement. Ils ont besoin d'outils pour établir des partenariats étroits avec le secteur privé ainsi qu'avec les provinces, les territoires, les autres institutions fédérales et les associations professionnelles. De plus, pour être capables de tirer profit des débouchés commerciaux, ces collectivités doivent être dotées d'une infrastructure économique appropriée et pouvoir prendre des mesures visant l'accroissement des compétences et de l'expérience de la main-d'œuvre.

L'éducation est essentielle au dynamisme social et économique d'une collectivité. AINC, en partenariat avec les Premières nations, s'emploie à relever les défis suivants : établir des normes appropriées; répondre aux besoins en éducation spécialisée; maintenir le pouvoir de s'inscrire aux programmes d'études postsecondaires malgré la hausse des frais de scolarité; assurer l'apprentissage permanent.

Les collectivités fortes sont celles qui peuvent s'appuyer sur une solide infrastructure. Les collectivités des Premières nations et des Inuit doivent constamment veiller à ce qu'il y ait des logements convenables, un approvisionnement suffisant en eau potable et des systèmes d'égout en bon état, sans oublier des sources d'énergie écologiques ainsi que des modes de transport et de communication efficaces. Ces éléments contribuent tous à assurer la santé et la sécurité communautaires, de même qu'à préserver la solidité du tissu social canadien. L'éloignement de nombreuses collectivités exige de trouver des solutions novatrices et concertées pour que les besoins soient satisfaits de manière abordable.

Le cœur d'une collectivité bat grâce au dynamisme et au soutien de ses membres. Les divers ministères et organismes fédéraux doivent adopter une approche concertée pour que l'élaboration et la prestation des programmes sociaux soient plus cohérentes – une approche qui assurera la mise au point coordonnée de solutions locales aux problèmes locaux. Les Premières nations sont aux prises avec des problèmes variés et, dans plusieurs cas, sérieux. Il faut une approche holistique, fondée sur la collectivité pour régler les effets persistants de la pauvreté, des réinstallations, du mécontentement et du désespoir social.

Pour régler ces problèmes de manière durable, AINC continuera d'aider les collectivités des Premières nations à renforcer leurs régimes de gouvernance, notamment par l'adoption de pratiques administratives plus transparentes et efficaces. Un régime de reddition des comptes qui assure une rétroaction aux collectivités des Premières nations et aux ministères partenaires permettra de mesurer conjointement et ouvertement les progrès accomplis.

Le cercle opérationnel

De nombreuses collectivités des Premières nations et des Inuit sont prêtes à l'expansion. Le principal défi opérationnel d'AINC est de soutenir les progrès dans ces collectivités en maintenant des normes et des stratégies appropriées qui permettront aux programmes de donner des résultats satisfaisants. Ces progrès seront alimentés par la coordination des efforts des ministères des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des autres partenaires, ainsi que par des investissements directs dans des programmes de développement économique qui aident les Premières nations et les Inuit à participer à l'économie canadienne. Ces initiatives doivent être étayées par des programmes d'éducation et de formation qui apportent plus de compétences aux Premières nations. Elles s'accompagneront aussi de programmes de sensibilisation et de défense des intérêts qui se traduisent par la formation de partenariats stratégiques et de coentreprises, notamment avec le secteur privé.

Notre plan : établir des liens avec les résultats stratégiques

Nous sommes résolus à faire en sorte que les collectivités des Premières nations et des Inuit bénéficient d'une qualité de vie comparable à celle des collectivités avoisinantes, et à accroître leur autosuffisance grâce à un meilleur accès aux débouchés commerciaux. Des partenariats entre les Premières nations, les Inuit, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres ordres de gouvernement sont essentiels pour atteindre ce but.

Nous assisterons à des progrès véritables dans le renforcement des économies, des collectivités et de leurs membres à condition d'établir des paramètres efficaces de développement ainsi qu'une approche intégrée et équilibrée. Ces paramètres doivent se fonder sur l'élaboration et la mise en œuvre, par AINC et ses partenaires, de solutions novatrices dans les domaines du logement et de l'infrastructure de base, des régimes d'éducation et de formation permanentes, ainsi que d'autres mesures comme celles portant sur la gouvernance et la gestion des ressources financières, foncières et autres. De plus, un accès élargi aux capitaux et un climat favorable à l'investissement aideront les collectivités à tirer parti des possibilités de croissance et de développement économiques et stimuleront la formation de partenariats régionaux, multipartites, et d'autres partenariats.

L'investissement dans le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens réduiront le coût des services de santé et d'autres services sociaux et contribueront au bien-être des populations dans les réserves sur tous les plans. Des investissements stratégiques dans le développement économique des Premières nations et des Inuit profiteront aux collectivités avoisinantes et à l'ensemble de l'économie canadienne tout en augmentant la stabilité et la croissance économiques dans les régions. La mise sur pied d'institutions favorisera l'autosuffisance des collectivités des Premières nations et des Inuit ainsi que l'exercice d'une saine gouvernance et d'une reddition des comptes efficace.

Les résultats prévus (Cercle opérationnel Cercle de collaboration)

Une économie plus dynamique et mieux soutenue

Les résultats prévus en 2002–2003

- Participation accrue des Premières nations et des Inuit aux débouchés offerts dans le secteur des ressources par un soutien aux initiatives stratégiques qui se traduisent par des entreprises viables et des possibilités d'emploi.
- Utilisation plus rationnelle et efficace des fonds permettant d'accroître le nombre de créations et d'expansions d'entreprises, grâce aux programmes d'accès aux capitaux propres d'AINC.
- Plus grande sensibilisation du milieu fédéral des acquisitions et du milieu des entreprises autochtones à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.
- Production d'outils régionaux pour inciter les entreprises canadiennes à embaucher plus d'Autochtones par l'entremise de l'Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail (IPAMT).
- Révision de la Politique des ajouts aux réserves pour tenir compte du fait que les Premières nations ont besoin d'une part plus large de terres et de ressources et pour aider ces dernières à se garantir une assise territoriale suffisante pour en arriver à l'autosuffisance économique et exercer l'autonomie gouvernementale.
- Amélioration de la catégorisation de possibilités particulières de location à bail commerciale et de la catégorisation générale des propositions de location à bail, dans le but de stimuler le développement économique.
- Renforcement des institutions financières autochtones, des organismes de développement économique communautaire, des associations professionnelles et sectorielles autochtones, ainsi que de l'infrastructure économique, afin de rendre plus dynamique l'économie des collectivités.
- Projets expérimentaux à capital de risque et cautionnement de soumissions au moyen d'un instrument de garantie d'exécution pour accroître l'accès aux capitaux privés.
- Augmentation du volume des prêts au développement consentis par les institutions financières autochtones en collaboration avec Industrie Canada.



Les résultats prévus en 2003–2005

- Poursuite des initiatives stratégiques qui permettront aux Premières nations et aux Inuits de mieux tirer parti des débouchés offerts dans le secteur des ressources, débouchés qui devraient se traduire par des entreprises viables et des emplois.
- Poursuite des mesures devant favoriser l'utilisation la plus efficace possible des ressources financières qui servent à la création et à l'expansion des entreprises et qui élargissent l'accès aux principales possibilités de développement économique régional.

- ❑ Achèvement des évaluations permettant de mettre à jour la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et le Programme de développement économique des collectivités.
- Réalisation d'une auto-évaluation de l'IPAMT portant sur tous les aspects de l'emploi autochtone (aspects économique, social, géographique et communautaire, et milieu des entreprises canadiennes).
- Progrès dans l'établissement de partenariats avec les Premières nations, le secteur privé et les autres gouvernements dans le but de partager les pratiques exemplaires et de réduire les obstacles au développement économique comme le manque d'accès aux capitaux, de compétences de la main-d'œuvre et d'infrastructures économiques.
- Débouchés accrus dans le domaine du tourisme et du commerce international pour les entreprises autochtones.
- Plus grande coordination et meilleure intégration des programmes et des services fédéraux.

Une plus grande autosuffisance

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Évaluation des programmes d'enseignement postsecondaire (le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et le Programme d'aide aux étudiants indiens), en réponse à la demande des Premières nations, des étudiants inuits et des Premières nations et des établissements postsecondaires; cette évaluation a pour but de veiller à ce que les programmes répondent aux besoins actuels des étudiants qui veulent accéder aux études postsecondaires.
- ❑ Réalisation d'une évaluation du Programme de financement du soutien des bandes, qui permettra la mise à jour des autorisations relatives aux programmes.
- ❑ Détermination de recommandations et de pratiques exemplaires issue de l'initiative de Réforme de la sécurité du revenu (qui a pour but de modifier le présent régime d'aide social passif pour en faire un programme actif, axé sur les résultats), afin de les intégrer au nouveau cadre stratégique pour les programmes sociaux.
- ❑ Utilisation des résultats de l'examen national des politiques sur les Services à l'enfance et à la famille des Premières nations afin de déterminer des stratégies, notamment les modes de financement des organismes, qui permettraient d'améliorer la pertinence et l'efficacité des Services. Dans un second temps, ces stratégies seront intégrées au nouveau cadre stratégique pour les programmes sociaux.
- Mise en œuvre, en collaboration avec les Premières nations, d'un nouveau programme à l'intention des étudiants des Premières nations ayant des besoins spéciaux.
- Clarification des rôles et des responsabilités du Ministère en ce qui a trait à l'enseignement primaire et secondaire chez les Premières nations. Cette tâche, qui vise à donner suite au rapport du Vérificateur général (avril 2000), sera effectuée en collaboration avec les Premières nations.



- Élaboration, en collaboration avec les Premières nations, d'un cadre stratégique cohérent pour les programmes sociaux; cette tâche exigera que l'on vérifie si les autorisations relatives aux programmes et les mécanismes de reddition des comptes appropriés ont été mis en place.
- Poursuite de l'utilisation des ressources allouées à la réforme de l'éducation dans l'initiative *Rassembler nos forces*, pour améliorer la qualité de l'enseignement en salle de classe au moyen d'activités locales. Les résultats prévus sont une hausse du niveau de scolarité et du taux de diplomation chez les étudiants des Premières nations qui habitent dans des réserves.
- Collaboration avec les partenaires des Premières nations et les autres ministères fédéraux dans le but d'élaborer un modèle d'intégration des programmes destinés aux enfants et aux jeunes.
- Par l'intermédiaire d'un groupe de travail sur la planification globale des collectivités (regroupant les Premières nations et AINC), progrès dans l'acquittement des engagements pris dans la Stratégie de développement durable 2001–2003 (SDD 2001–2003) concernant l'élaboration d'un répertoire des modèles actuels de planification des collectivités, des pratiques exemplaires et des exemples de réussite.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Révision des autorisations relatives au Programme d'appui aux gouvernements indiens, en vue d'établir un cadre approprié qui permettra aux Premières nations de gérer et d'exécuter efficacement les programmes et les services, et de bien se gouverner elles-mêmes.
- Mise en œuvre d'un cadre stratégique pour les programmes de développement social; ce cadre devra être conforme aux normes nationales tout en répondant aux besoins des collectivités.
- Avec les Premières nations, élaboration d'indicateurs de rendement pour les programmes concernant la qualité de vie, les services sociaux et l'éducation, ainsi que d'une stratégie conjointe pour faire un suivi à des fins statistiques.
- Production d'un rapport d'évaluation sommative de la Prestation nationale pour enfants pour en mesurer l'efficacité et les répercussions, en vue de présenter des recommandations pour de nouvelles orientations stratégiques.
- Progrès dans le respect de l'engagement pris dans la SDD 2001–2003 d'intégrer le processus décisionnel interministériel concernant la prestation des programmes et l'élaboration des politiques fédérales.
- Prise en considération des recommandations du rapport d'évaluation sur l'initiative de réforme de l'éducation de *Rassembler nos forces*.
- En collaboration avec les Premières nations, poursuite de la détermination et de la résolution des problèmes relatifs à l'écart entre le niveau de scolarisation des étudiants des Premières nations et celui des autres étudiants canadiens.
- Avec les Premières nations, évaluation de la mise en œuvre d'un programme d'éducation spécialisée et, au besoin, apport de modifications au programme pour faire en sorte que les étudiants obtiennent les meilleurs résultats possibles.
- Avec les Premières nations, examen de modèles d'intégration des services aux personnes âgées ou handicapées habitant dans leurs collectivités. Cet examen visera à offrir à ces personnes des services de qualité comparable à ceux offerts dans les collectivités en dehors des réserves par les provinces et les territoires.

Une meilleure santé et une sécurité accrue

Les résultats prévus en 2002–2003

- Poursuite de la réfection des réseaux d'aqueducs et d'égout dans les réserves et de leur prolongement jusqu'aux logements qui en sont dépourvus.
- Achèvement et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des eaux par les Premières nations en vue de procurer de l'eau potable à leurs collectivités. Celles-ci élaboreront la stratégie en collaboration avec Santé Canada, Environnement Canada et d'autres intervenants; la stratégie précisera les rôles et les responsabilités de toutes les parties en cause.
- Poursuite des cours de formation sur l'exploitation sécuritaire et efficace des usines de traitement de l'eau potable et des eaux usées, l'amélioration des rapports et le resserrement des normes d'exploitation.
- Dans le cadre du Programme des affaires indiennes et inuites, collaboration avec les Premières nations dans le but d'élaborer une stratégie d'intendance environnementale des terres de réserve, conformément aux engagements pris dans la SDD 2001–2003 d'AINC.



Les résultats prévus en 2003–2005

- Poursuite de la réfection des réseaux d'aqueducs et d'égout en fonction des normes fédérales et provinciales actuelles, et du prolongement de ces services jusqu'aux logements qui n'en sont pas pourvus.
- Mise en œuvre des améliorations apportées aux programmes d'aide au logement.
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des eaux par les Premières nations, notamment l'aménagement des bassins versants et les pratiques de gestion durable des eaux. Ces deux volets prévoient la protection des sources d'eau, ainsi que toutes les démarches nécessaires pour que des aqueducs et des installations d'épuration des eaux soient en place et exploités conformément aux pratiques et aux normes de l'industrie. Il s'agit également d'assurer que la surveillance de la qualité de l'eau soit exercée en fonction des lignes directrices ou des normes établies. Il faut également faire en sorte que les Premières nations réagissent aux situations d'urgence selon les normes et protocoles établis et que ces collectivités soient sensibilisées à l'importance d'assurer la salubrité de l'approvisionnement en eau.
- Mise en œuvre d'un programme de formation amélioré et d'un projet de remise d'un diplôme au personnel des Premières nations qui sera chargé des usines. On veillera ainsi à ce que les usines soient couramment exploitées de manière appropriée. Ces personnes sauront également réagir avec promptitude et efficacité durant les situations d'urgence concernant la qualité de l'eau.
- Mise en œuvre de la stratégie d'intendance environnementale.

Les risques associés à l'absence de résultats concernant cette priorité

Le renforcement des collectivités, des économies et l'appui aux gens sont essentiels pour édifier des collectivités viables et réduire les écarts considérables qui existent entre les Premières nations, les Inuit et les autres Canadiens. Des conditions de logement et de santé inacceptables, la dépendance sociale et un faible niveau d'instruction comptent au nombre des obstacles qui limitent les capacités des Premières nations et des Inuit à participer à toutes les facettes de la vie sociale au Canada. Le désespoir et la marginalisation des Premières nations et des Inuit, sur le plan individuel et collectif, affaiblissent le tissu social, politique et économique du Canada.

La priorité : l'amélioration de la gouvernance autochtone (968 millions de dollars en 2002–2003)

La description

Dans l'amélioration de la gouvernance autochtone, nous insistons sur les programmes visant à instaurer l'assise nécessaire à une gouvernance durable et responsable. Au nombre des initiatives figurent l'appui au perfectionnement professionnel, ainsi que des réformes sur le plan législatif et institutionnel comme la mesure relative à la gouvernance des Premières nations. Nous nous efforçons également de procéder dans les plus brefs délais à la mise au point et à la signature d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales globales. Ces initiatives visent à assurer que les collectivités autochtones disposent des ressources, des capacités et du soutien réglementaire nécessaires à l'amélioration de la gouvernance autochtone.

Les avantages et les résultats pour les Canadiens

- Des mesures d'édification des capacités de gouvernance
- Des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales
- Le transfert des responsabilités fédérales

Le contexte actuel : les défis et les possibilités

Le cercle de collaboration

De nombreux obstacles nuisent à l'obtention des résultats souhaités. Mentionnons l'isolement et le faible poids démographique de nombreuses collectivités, la diversité des cultures ainsi que des perceptions de la gouvernance et des objectifs à cet égard. Il existe aussi, depuis longtemps, un déséquilibre des pouvoirs et une relation de dépendance. La propriété des terres et des ressources n'est pas toujours établie clairement et, par ailleurs, des problèmes de gestion foncière surgissent en raison de lacunes dans la réglementation. De plus, il est très difficile d'établir de nouvelles relations et de nouveaux partenariats entre les gouvernements fédéral, provinciaux,

territoriaux et autochtones. Des revendications territoriales restent en suspens et les questions entourant la conclusion des ententes sur les revendications et l'autonomie gouvernementale sont des plus complexes. Le public ne comprend pas bien l'ampleur ni la nature des questions entourant l'autonomie gouvernementale, la gouvernance et les droits ancestraux.

Le cercle opérationnel

La quantité et la diversité des négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales posent des problèmes majeurs, compte tenu des ressources limitées dont on dispose pour réaliser des progrès mesurables sur plusieurs fronts, notamment pour apporter du soutien à toutes les tables de négociation. De plus, la complexité et l'ampleur des questions que soulève la mesure relative à la gouvernance exigent l'appui et la participation de plusieurs ministères fédéraux. Il faut aussi établir des partenariats entre les Autochtones et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec le milieu universitaire pour procéder à des investissements stratégiques dans des projets portant sur l'édification des capacités, le perfectionnement professionnel et la gouvernance.

Notre plan : établir des liens avec les résultats stratégiques

Nous sommes résolus à édifier des gouvernements autochtones qui soient stables, légitimes, adaptés à la culture de leur population et responsables de leurs actes. Ils doivent avoir les pouvoirs, les ressources et l'assise territoriale nécessaires pour procurer à leurs commettants la qualité de vie et les normes de service dont jouissent la plupart des autres Canadiens. La mesure relative à la gouvernance des Premières nations, ainsi que les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales, contribuent à l'obtention de ces résultats.

Les Premières nations ont besoin des instruments voulus pour exercer une gouvernance efficace et responsable et pour s'engager dans la voie d'une croissance et d'un développement économiques durables. La stabilité politique et financière qui s'ensuit permet aux Premières nations de procéder plus efficacement aux négociations sur l'autonomie gouvernementale.

Des initiatives comme la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, le projet pilote portant sur le pétrole et le gaz, les négociations sur les revendications territoriales globales et le Programme de perfectionnement professionnel améliorent les pratiques de gouvernance et de reddition des comptes des Premières nations parce qu'elles permettent d'établir des partenariats avec d'autres intérêts des secteurs public et privé et de créer un environnement propice au développement durable. En outre, ces initiatives aident les Premières nations à participer à la gestion des ressources naturelles et permettent d'établir des régimes de réglementation environnementale efficaces et adaptés aux cultures autochtones.

Le règlement des revendications territoriales et l'accession à l'autonomie gouvernementale apportent des avantages aux Autochtones et à tous les Canadiens en conférant aux collectivités des Premières nations et des Inuit les pouvoirs, les ressources et l'assise économique nécessaires pour améliorer leurs conditions socioéconomiques et réduire leur dépendance à l'endroit de l'aide sociale. Les ententes sur les revendications territoriales procurent la certitude quant à la propriété des terres et à l'accès aux ressources. À son tour, cette certitude facilite les transactions commerciales et stimule le développement économique.

En vertu de la *Loi sur les Indiens*, le Ministère assume légalement la responsabilité de la gestion des baux et des autres instruments de cette nature dans les réserves. Il délègue cette responsabilité aux Premières nations par l'entremise du programme 53/60 (dont le nom fait référence aux articles de la *Loi sur les Indiens* qui autorisent la délégation) ainsi que du Programme d'administration régionale des terres. Ces programmes laissent, aux gouvernements en évolution des Premières nations, un large éventail d'options foncières qu'il leur est possible de suivre avant d'accéder à l'autonomie gouvernementale ou de devoir se conformer à la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*. En guise de mesure provisoire préalable à l'exercice de l'autonomie gouvernementale, la loi proposée sur la gouvernance des Premières nations peut procurer, à celles qui demeurent régies par la *Loi sur les Indiens*, les paramètres d'une gouvernance et d'une reddition de comptes efficaces.

Les résultats prévus (Cercle opérationnel Cercle de collaboration)

Des mesures d'édification des capacités de gouvernance

Les résultats prévus en 2002–2003

- Attribution stratégique de fonds pour édifier la capacité des Premières nations et des Inuit de traiter des questions relatives aux terres et aux ressources dans la négociation de traités.
- Attribution stratégique de fonds appuyant des mesures relatives à la gouvernance, comme la rationalisation du processus d'autonomie gouvernementale.
- Élaboration d'un cadre qui permettra aux Premières nations participant au projet expérimental et à d'autres intervenants de gérer les ressources pétrolières et gazières.
- Hausse annuelle prévue de 5 p. 100 dans la participation des Premières nations au programme 53/60 et au Programme d'administration régionale des terres, ainsi que l'évaluation de ces deux programmes.
- Recours aux services des administrations des Premières nations et des associations professionnelles comme la National Aboriginal Land Managers Association et l'Association nationale de foresterie autochtone, pour perfectionner les compétences des Premières nations en matière de gestion des ressources humaines et institutionnelles aux fins de la gouvernance.
- Élaboration d'une loi sur la gouvernance ainsi que de nouveaux modèles et procédés facilitant le regroupement de Premières nations, la réédification de nations, l'élaboration de constitutions et la rédaction de projets de loi.
- Création d'une association professionnelle nationale des agents d'élection des Premières nations et des conseils tribaux. L'association regroupera des agents agréés qui ne feront pas partie du Ministère, mais qui seront tout de même chargés d'organiser les élections tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur les Indiens*. La baisse du nombre de contestations d'élections présentées à AINC, ainsi que la hausse du nombre de membres des Premières nations participant à l'organisation de ces élections particulières et aux activités de gouvernance des collectivités, serviront d'indicateurs de rendement et d'efficacité.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Une loi sur la gestion du pétrole et du gaz des Premières nations pour celles qui ont participé au projet expérimental et d'autres.

Des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Approbation des lignes directrices et des mandats concernant les négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales.
- ❑ Préparation de matériel d'information publique sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales.
- ❑ Simplification des processus internes de négociation et d'approbation des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales globales, et redoublement des efforts pour appuyer les tables de négociation qui produisent les résultats les plus prometteurs.
- ❑ Mise en œuvre de mesures pour faire progresser les négociations de traités en vertu du processus des traités de la Colombie-Britannique.
- Accomplissement d'étapes importantes aux tables de négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales, notamment les ententes cadres, les ententes de principe, les ententes définitives, les plans de mise en œuvre et les accords financiers.



La cérémonie de signature des ententes définitive et d'autonomie gouvernementale du Ta'an Kwäch'än Council, dimanche le 13 janvier 2002, à Whitehorse (Yukon). De gauche à droite : John Burdek, président du Ta'an Kwäch'än Council; Robert Nault, ministre d'AINC; Glenn Grady, chef héréditaire de Ta'an Kwäch'än Council; et Pat Duncan, première ministre du Yukon

Les résultats prévus en 2003–2005

- ❑ Mise à jour et évolution du cadre stratégique sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales globales.
- Accomplissement d'étapes importantes aux tables de négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales, notamment les ententes cadres, les ententes de principe, les ententes définitives, les plans de mise en œuvre et les accords financiers.

Le transfert des responsabilités fédérales

Les résultats prévus en 2002–2003

- Élargissement de l'application de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* à 30 autres Premières nations.
- Pouvoirs et capacité de gestion accrus des terres et des ressources au sein des Premières nations régies par la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*.
- Meilleure gestion des terres et règlement des problèmes de gestion foncière (aux chapitres de l'environnement, des transactions et de l'arpentage, par exemple) par ces mêmes Premières nations.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Augmentation progressive du nombre de Premières nations ayant pleins pouvoirs sur la gestion de leurs terres et de leurs ressources en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*.
- Réduction du nombre de problèmes de gestion foncière que le présent régime laisse sans solution, en raison de l'adhésion au régime de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*.
- Création d'un institut commun des terres des Premières nations.

Les risques associés à l'absence de résultats concernant cette priorité

Si cette priorité n'était pas bien prise en charge, cela entraînerait des coûts économiques et sociaux élevés. À défaut de régler les revendications territoriales globales ou de conclure des traités contemporains, AINC devrait assumer des frais juridiques accrus pour régler les différends devant les tribunaux, tout cela sans compter le coût des avantages non concrétisés – comme la perte d'une mise en valeur durable des terres, des ressources et des capacités, ainsi que la perte d'investisseurs potentiels et de partenariats significatifs entre les Premières nations, les gouvernements, le secteur privé et d'autres citoyens du Canada.

L'absence de traités modernes nuit au développement durable de l'économie et des ressources, parce que la certitude que ces traités peuvent apporter quant aux droits de propriété et d'exploitation des terres et des ressources crée un climat plus propice à l'investissement et à une croissance soutenue.

Si on ne réussissait pas à améliorer le cadre de gouvernance en vertu de la *Loi sur les Indiens*, cela se traduirait pour les Autochtones par le maintien du *statu quo*, autrement dit par une participation insuffisante au processus décisionnel, des relations politiques instables, la persistance de la dépendance et le manque d'incitation au développement économique. La transition vers l'autonomie gouvernementale serait d'autant plus difficile pour les Premières nations et nécessiterait plus de temps que dans le cas contraire.

Les traités et l'autonomie gouvernementale contribuent à l'autosuffisance, à la création d'emplois et au perfectionnement des capacités. Ils permettent aux Autochtones de jouir d'une meilleure qualité de vie et à leurs collectivités, d'être fières de leurs accomplissements et d'avoir foi en l'avenir.

La priorité : une nouvelle relation financière (7 millions de dollars en 2002–2003)

La description

La concrétisation d'une nouvelle relation financière aura pour résultats des relations intergouvernementales productives, notamment des relations financières avec des gouvernements des Premières nations et des Inuit pourvus des ressources institutionnelles et humaines nécessaires pour gérer les accords financiers; des mécanismes de gestion des accords financiers qui sont transparents, stables et prévisibles, et qui permettent aux collectivités de générer des recettes de source autonome; des gouvernements des Premières nations et des Inuit qui rendent des comptes à leurs membres sur leurs pratiques de gouvernance et de gestion financière; et des pratiques de reddition des comptes à d'autres gouvernements qui aident les Premières nations et les Inuit à contribuer davantage à l'économie canadienne.

Les avantages et les résultats pour les Canadiens

- Des relations financières productives, notamment de nouveaux modes de transfert financier et des exemples pratiques
- De nouvelles institutions financières et de la statistique
- Une reddition de comptes plus rigoureuse sur le plan financier
- Des compétences et des capacités financières chez les Premières nations

Le contexte actuel : les défis et les possibilités

Le cercle de collaboration

Au nombre des facteurs qui influencent l'obtention des résultats souhaités figurent les conséquences de l'administration de la *Loi sur les Indiens* et de la dévolution qui se sont traduites par des capacités variables, chez les quelque 600 collectivités des Premières nations et des Inuit, de gérer efficacement les structures financières et de gouvernance. À ce facteur s'ajoutent la petite taille et l'éloignement de bon nombre de collectivités et le degré de dépendance à l'endroit des fonds fédéraux. De plus, les sources de recettes autonomes sont limitées et les possibilités de développement économique se font rares dans une économie pourtant de plus en plus axée sur le marché, sans compter les contraintes imposées par la *Loi sur les Indiens* en ce qui concerne « l'argent des Indiens ». L'absence d'un cadre juridique approprié régissant l'obligation de rendre compte sur le plan financier ajoute à la complexité de l'administration des fonds publics et de la prestation des programmes et des services. L'évolution et l'instabilité des relations entre les Premières nations, les Inuit et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux influent aussi la réalisation des résultats souhaités. Enfin, la conjoncture économique dans les provinces et au pays a également de fortes répercussions sur l'atteinte des objectifs fixés.

De nombreux ministères fédéraux versent des fonds aux Premières nations et cette situation a entraîné, sur le plan de l'aide, le double emploi, la fragmentation et un manque d'efficacité. L'harmonisation des modalités de financement créerait un environnement moins complexe et moins onéreux pour la reddition de comptes et la gestion axée sur les résultats. Une telle harmonisation donnerait une perspective plus claire et plus complète de la relation entre le Canada et les Premières nations. Parmi les problèmes qui compliquent la concrétisation de relations financières de gouvernement à gouvernement, on peut mentionner la mise en œuvre de nouveaux modes de transfert financier plus souples, ainsi que la difficulté de conclure des accords financiers dans le cadre des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales. Il est aussi nécessaire que la population comprenne mieux que les nouveaux transferts financiers, les institutions qui en sont chargées et les exigences en matière de reddition de compte sont des moyens efficaces et durables d'améliorer les conditions socio-économiques des Premières nations et des Inuit; ainsi, la population leur apporterait son appui.

La *Loi sur les Indiens* est souvent perçue comme un cadre peu propice à la gouvernance contemporaine et aux relations financières. Elle limite l'accès aux capitaux et aux garanties et oblige AINC à continuer d'administrer des fonds en fiducie. Elle limite les solutions de rechange pour la gestion des fonds des Premières nations et confère des pouvoirs considérables au ministre (par exemple, dans le domaine des biens intestats).

Il faut en outre amener les gouvernements et les membres des Premières nations et des Inuit à mieux comprendre que l'établissement de recettes de source autonome et le recours à ces recettes sont des moyens d'accroître les avantages économiques et de consolider la gouvernance. Il faut également rehausser la capacité institutionnelle des Premières nations et des Inuit de perfectionner leurs ressources humaines pour établir des recettes de source autonome et gérer les questions financières.

Des philosophies politiques divergentes concernant le changement posent une difficulté stratégique importante pour ce qui en est d'établir une nouvelle relation financière avec les Premières nations. L'approche graduelle et pratique est contestée par certains dirigeants des Premières nations qui privilégient la négociation d'un plan d'action axé sur les droits. Il est nécessaire de démontrer les liens entre les activités actuelles et leurs répercussions à long terme si on veut qu'une majorité vienne appuyer cette approche que nous préconisons.

Le cercle opérationnel

C'est un défi constant que de faire des investissements stratégiques qui se traduisent par une saine gouvernance, une reddition des comptes plus efficace, des capacités institutionnelles accrues et le perfectionnement des ressources humaines. L'établissement et le maintien de partenariats productifs avec les gouvernements des Premières nations et des Inuit, d'autres gouvernements, les milieux universitaires et professionnels et d'autres intervenants sont d'autres tâches qui requièrent des efforts réguliers.

Les défis particuliers à la négociation et à la mise en œuvre de nouvelles relations financières comprennent la définition de mandats, de lignes directrices et de modalités appropriées de reddition des comptes dans les accords financiers pour les négociateurs de l'autonomie gouvernementale. Il faut également fournir un soutien efficace pour faciliter la tenue de négociations financières complexes, et le faire sans outrepasser les niveaux de ressources et les autorisations accordées. On doit de plus mettre sur pied de nouvelles institutions financières et de la statistique.

Notre plan : établir des liens avec les résultats stratégiques

Nous sommes déterminés à contribuer à la création, au maintien et à l'appui de relations intergouvernementales efficaces, notamment au chapitre des relations financières. Il faut, pour ce faire, que les gouvernements des Premières nations et des Inuit soient pourvus des capacités institutionnelles nécessaires et d'un effectif capable de gérer les nouveaux accords financiers. Il importe également de disposer de modalités de transfert financier transparentes, stables et prévisibles qui favorisent la création de recettes de source autonome. Mentionnons en outre que les gouvernements des Premières nations et des Inuit doivent rendre des comptes à leurs membres ainsi qu'à d'autres gouvernements. De nouvelles relations financières permettront de mieux utiliser les ressources financières actuelles et, ainsi, d'exécuter les programmes essentiels et d'éliminer les obstacles à une participation plus active des Premières nations et des Inuit à l'économie canadienne.

L'exercice d'une saine gouvernance et d'une rigoureuse reddition des comptes dans les collectivités des Premières nations accroîtra la confiance du public envers leurs gouvernements. Il attirera la confiance des investisseurs et favorisera la formation de partenariats économiques. Cet exercice améliorera les conditions de vie en augmentant l'investissement et les possibilités d'emploi.

L'élaboration de l'infrastructure de partage des connaissances (IPC) aidera les Premières nations et les Inuit à mieux comprendre les marchés financiers et les modes de fonctionnement des autres gouvernements. Elle permettra la diffusion des meilleurs modèles de cadres financiers contemporains pour les Premières nations, des modèles adaptés à leurs cultures et à leurs besoins. Ces cadres favoriseront un usage judicieux des ressources limitées et créeront un environnement propice aux affaires. De plus, l'harmonisation d'une multitude de processus d'aide financière aux Premières nations créera un système administratif moins complexe et davantage susceptible de répondre aux exigences locales et intergouvernementales au chapitre de la reddition des comptes.

Les résultats prévus (Cercle opérationnel Cercle de collaboration)

Des relations financières productives, notamment de nouveaux modes de transfert financier et des exemples pratiques

Les résultats prévus en 2002–2003

- Approbation des lignes directrices et des mandats pour la négociation des accords financiers et de la gouvernance. Les lignes directrices aideront les négociateurs fédéraux de l'autonomie gouvernementale à expliquer aux Premières nations la position fédérale sur les paramètres fondamentaux régissant le financement de l'autonomie gouvernementale. Elles contribueront aussi à établir une nouvelle relation financière entre les gouvernements.
- Poursuite du partage d'information et de l'analyse d'autres approches et modes de transfert financier, par l'intermédiaire de la Table nationale de discussion sur les relations financières et du groupe de travail sur les relations financières de la Colombie-Britannique, ainsi qu'en collaboration avec d'autres institutions fédérales et les partenaires autochtones et provinciaux s'il y a lieu.

- Établissement d'un cadre juridique et institutionnel au moyen d'une loi pour que les Premières nations puissent obtenir des capitaux abordables à long terme aux fins de développement, comme c'est le cas pour d'autres gouvernements locaux.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Modification des ententes de transfert financier pour qu'elles tiennent compte des principes du développement durable.
- Négociation et mise en œuvre d'accords financiers dans le cadre des ententes sur l'autonomie gouvernementale et la gouvernance; ces accords seront conclus à des tables de négociation régionales ou communautaires (par exemple, la table des négociations communes en Saskatchewan et celle des relations financières en Colombie-Britannique).
- Remaniement des modes actuels de transfert financier aux Premières nations pour en améliorer l'efficacité dans le cadre de l'initiative Gouvernement en direct.
- Élaboration de nouveaux modes de transfert financier efficaces, ainsi que d'exemples à l'appui.
- Mise en œuvre d'une politique fédérale sur le traitement des recettes de source autonome en vertu des ententes sur l'autonomie gouvernementale.
- Mise en œuvre d'une entente de financement Canada–Premières nations prévoyant un instrument de financement unique et un cadre commun de reddition de comptes pour les ministères fédéraux qui versent des fonds aux Premières nations.

De nouvelles institutions financières et de la statistique

Les résultats prévus en 2002–2003

- Présenter une loi sur la création d'un ensemble intégré d'institutions publiques des Premières nations, semblables à celles de l'infrastructure financière dont bénéficient d'autres gouvernements, notamment une commission des finances des Premières nations, un conseil de gestion financière des Premières nations, une commission sur la fiscalité et un institut de la statistique.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Démarrage des activités d'institutions financières nationales qui favoriseront l'amélioration des services, la reddition des comptes et l'élaboration d'une infrastructure au sein des collectivités. Ces activités, qui porteront sur la gestion financière, la fiscalité, les emprunts, la collecte et l'analyse de données, seront effectuées en partenariat avec d'autres institutions fédérales, les organismes provinciaux et territoriaux, les milieux professionnels et universitaires et d'autres parties intéressées.

Une reddition de comptes plus rigoureuse sur le plan financier

Les résultats prévus en 2002–2003

- Approbation et mise à jour des lignes directrices et des mandats sur le financement et la reddition des comptes, en vue d'appuyer et de faciliter le processus de négociation de l'autonomie gouvernementale.
- Reddition des comptes plus transparente et plus efficace exercée conformément au cadre prévu dans la loi proposée sur la gouvernance des Premières nations.

- Conformité, par les gouvernements des Premières nations et des Inuit, aux exigences généralement acceptées en matière de vérification et de rapports financiers, comme le prouve le nombre d'états financiers acceptés sans réserve par des vérificateurs indépendants agréés.
- Amélioration de la reddition des comptes aux membres des Premières nations et des Inuit par leurs gouvernements, démontrée par la meilleure qualité des rapports financiers et la baisse du nombre d'allégations et de plaintes relatives à la mauvaise gestion financière.
- Recours à des pratiques de reddition des comptes plus efficaces au niveau local, comme le démontrent les évaluations de ces pratiques et de la gestion effectuées chez les Premières nations et les plans de développement qui repèrent les possibilités d'amélioration; hausse du nombre d'états financiers annuels des Premières nations qui respectent les normes de qualité et les échéances; préparation d'un plus grand nombre de plans de gestion corrective efficaces; et amélioration des normes relatives à l'établissement des budgets gouvernementaux, aux contrôles internes, aux rapports et à la vérification.
- Mise en place d'un régime d'imposition foncière des Premières nations par voie législative pour renforcer, en partie, la représentation des contribuables (résidentiels, commerciaux et industriels) et les mesures de recours.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Mise à jour constante des lignes directrices et des mandats à l'intention des négociateurs fédéraux, en se fondant sur les leçons apprises et une meilleure collecte des données, dans le but d'instaurer une autonomie gouvernementale transparente et efficace.
- Saines pratiques de gestion financière et rigoureuse reddition des comptes aux membres des Premières nations au moyen d'une loi, d'un règlement et de l'édification des capacités communautaires résultant de la mesure relative à la gouvernance des Premières nations.
- Mise en œuvre d'un nouveau cadre législatif pour l'imposition foncière des Premières nations, comportant notamment des règlements et des structures institutionnelles renforcées.

Des compétences et des capacités financières chez les Premières nations

Les résultats prévus en 2002–2003

- Allocation stratégique des fonds de *Rassembler nos forces* à des initiatives visant à améliorer les pratiques de gestion financière et de reddition des comptes à cet égard.
- Capacités accrues de gestion financière dans les collectivités, comme en feront foi la formation de gestionnaires financiers agréés ainsi que le processus d'agrément établi et approuvé par la collectivité.
- Participation accrue des Premières nations à l'élaboration de la capacité de gestion financière, concrétisée par des ententes de financement global bien gérées et un plus grand nombre d'accords de collaboration financière signés avec les Premières nations.
- Appui constant à l'Association des agents financiers autochtones du Canada (AAFA) dans l'élaboration de son programme professionnel visant à accroître le nombre d'agents financiers autochtones agréés et à augmenter ainsi l'expertise accessible pour une meilleure reddition de comptes et une gestion axée sur les résultats.
- Appui constant à l'AAFA du Canada pour édifier son infrastructure de partage du savoir, un réseau virtuel de perfectionnement professionnel constitué en partenariat stratégique avec le groupe de développement mondial de Care Canada. Cette infrastructure diffusera les « pratiques exemplaires » qui aideront les gouvernements des Premières nations à devenir plus transparents et responsables.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Soutien à l'évolution et à l'expansion de l'AAFA du Canada.
- En collaboration avec les gouvernements des Premières nations, utilisation des fonds additionnels attribués au soutien aux bandes et à l'édification des capacités pour améliorer l'efficacité de la fonction publique des Premières nations et permettre la mise en œuvre de la loi et du règlement découlant de la mesure relative à la gouvernance des Premières nations.
- Perfectionnement professionnel des agents de l'AAFA pour qu'ils puissent offrir une formation dans les collectivités isolées des Premières nations de toutes les régions du Canada et qu'ils puissent les aider dans leurs activités financières grâce au Gouvernement en direct et à l'augmentation continue du nombre de membres de l'AAFA et des Premières nations devenant des agents financiers autochtones agréés.
- Appui soutenu à la croissance à long terme de la communauté des agents financiers autochtones agréés, pour augmenter le nombre de professionnels financiers qualifiés.
- Aide à la création de l'infrastructure de partage des connaissances qui favorisera le perfectionnement professionnel des Premières nations, et promotion de cette infrastructure.

Les risques associés à l'absence de résultats concernant cette priorité

Les nouvelles institutions financières proposées sont essentielles à l'amélioration de la gestion financière et de la capacité de gouvernance des Premières nations. Elles viendront stimuler le développement économique ainsi que la poursuite des négociations et de la mise en œuvre des ententes d'autonomie gouvernementale. En l'absence d'une telle infrastructure fondamentale, le Canada risque de perdre la confiance et la bonne volonté que manifestent actuellement les Premières nations et les milieux professionnels. De plus, cette infrastructure est nécessaire afin de permettre aux collectivités de générer des recettes de source autonome.

Sans une nouvelle relation financière, les difficultés qu'ont éprouvées certaines Premières nations à gérer des transactions de plus en plus complexes persisteront, à plus forte raison si ces Premières nations sont dépourvues des capacités pour le faire et si elles ne peuvent aisément contribuer à l'économie. De plus, l'absence d'une nouvelle relation financière pourrait éroder la compréhension du public envers les besoins financiers des Premières nations et le programme d'action relatif à l'autonomie gouvernementale.

La priorité : le renouvellement des partenariats (226 millions de dollars en 2002–2003)

La description

Dans nos efforts pour renouveler les partenariats, nous insistons sur les programmes qui nous aident à régler les problèmes du passé de manière à ce qu'ensemble, nous puissions relever les défis du présent – et saisir les possibilités que nous offre l'avenir.

Les avantages et les résultats pour les Canadiens

- La réconciliation et la guérison communautaire, et le règlement des revendications particulières
- Une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones
- Des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations
- De nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuit

Le contexte actuel : les défis et les possibilités

Le cercle de collaboration

Les efforts de renouvellement des partenariats se déploient dans un environnement complexe. Les collectivités des Premières nations et des Inuit se caractérisent par leur grande diversité culturelle. D'une part, il existe une foule de collectivités petites et isolées et, d'autre part, quelques grandes agglomérations intégrées sur le plan économique. Au nombre des obstacles relevés figurent leur marginalisation économique et sociale et leur isolement géographique. En même temps, les relations sont fortement influencées par la méfiance née des relations qui se sont longtemps caractérisées par l'expropriation, le contrôle et l'assujettissement des Premières nations, menant à des griefs liés à l'administration de la *Loi sur les Indiens*, à la mise en œuvre des traités et à la protection des droits des femmes des Premières nations. Il faut aussi concilier les opinions contradictoires, notamment quant à la signification et à la mise en œuvre des traités dans un contexte contemporain.

La diversité des approches des gouvernements provinciaux et territoriaux vient compliquer le règlement des griefs. Toutefois, on reconnaît de plus en plus que ces problèmes ne peuvent être réglés que si tous les gouvernements collaborent à la consolidation des partenariats et à l'obtention de résultats concrets. Tous les intervenants doivent s'engager activement et comprendre à fond tant le contexte culturel que la nature des problèmes qui touchent les collectivités des Premières nations et des Inuit.

L'opinion publique influence également les efforts déployés pour renouveler les partenariats avec les Premières nations et les Inuit. D'un côté, la population semble vouloir que toutes les Premières nations et tous les Inuit jouissent des mêmes possibilités économiques et sociales que les autres Canadiens; de l'autre, son incompréhension du processus des revendications territoriales et des traités ainsi que son manque d'appui à ces égards peuvent nuire au règlement des revendications et à l'amélioration des relations. Il est essentiel de sensibiliser davantage le public à ces questions.

Enfin, la vague grandissante de litiges pose sa propre gamme de défis. Au cours de la dernière décennie, le nombre de litiges généraux s'est presque multiplié par huit, passant de 99 dossiers actifs en 1986–1987 à 726 dossiers au 1^{er} octobre 2001. Les litiges généraux portent sur un large éventail de sujets, notamment les droits et les obligations issus des traités; la nature et la portée des droits et des titres ancestraux; la nature de la relation de fiduciaire entre le gouvernement et les Premières nations; la protection des droits des femmes des Premières nations; et les activités courantes régies par la *Loi sur les Indiens*. Plusieurs procès se fondent sur l'allégation selon laquelle certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens* contreviennent à la *Charte canadienne des droits et libertés*. De par leur nature accusatoire, les litiges tendent à compromettre le succès des programmes lancés dans le but de renouveler les partenariats.

Le cercle opérationnel

Pour renouveler les partenariats, il est essentiel de résoudre les griefs historiques et, pour ce faire, il faut procéder au règlement des revendications particulières. Le nombre accru de litiges exerce des pressions supplémentaires sur les ressources financières que le Ministère pourrait, autrement, allouer à l'élaboration de politiques et aux activités courantes. Le coût opérationnel de la gestion des litiges a plus que triplé depuis 1996–1997, pour s'élever à environ 38,2 millions de dollars en 2001–2002.⁴ Le Ministère a élaboré des modalités de surveillance pour aider à repérer sans délai les risques juridiques et opérationnels considérables dès les premières démarches dans un dossier.

Le règlement des conflits actuels et la conciliation des approches divergentes sont également essentiels au renouvellement des partenariats. Certains de nos instruments juridiques sont mal adaptés à l'établissement et au maintien de partenariats efficaces. C'est particulièrement le cas de la *Loi sur les Indiens* qui ne prévoit pas le genre de structure de gouvernance ni les autres outils fondamentaux dont les Premières nations ont besoin pour pouvoir tirer parti des débouchés commerciaux. Comme on l'a signalé, la *Loi* pourrait très bien ne pas être conforme à la *Charte*. Il y a aussi lieu de moderniser d'autres lois (par exemple, la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*).

Dans un sens plus large, les politiques, les lignes directrices et les lois élaborées dans le passé sans la participation des Premières nations et des Inuit peuvent aussi faire obstacle à l'établissement d'une relation moderne.

⁴ Cette somme inclut les frais personnels, l'hébergement et d'autres coûts opérationnels, les coûts du ministère de la Justice et le financement des causes types. De plus, il convient de signaler que 4,1 millions de dollars de la somme mentionnée couvrent les coûts associés aux dossiers portant sur les pensionnats du 1^{er} avril au 4 juin 2001. Le 5 juin 2001, le Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones était créé, et ces dossiers ne relèvent plus de la responsabilité d'AINC.

Notre plan : établir des liens avec les résultats stratégiques

Le gouvernement est résolu à guérir les séquelles du passé et à aller au-delà des griefs pour qu'ensemble, nous puissions renouveler les partenariats, relever les défis du présent et profiter des possibilités qu'offre l'avenir.

Le renouvellement des partenariats sert d'assise à l'amélioration de la gouvernance, à l'établissement d'une nouvelle relation financière et, enfin, au renforcement des collectivités, des économies et des gens. C'est en s'attaquant simultanément aux problèmes liés à la qualité de vie et aux problèmes relatifs aux partenariats que l'on aura de meilleures chances de les régler.

Depuis plusieurs années, dans le cadre des consultations publiques et des litiges, les femmes des Premières nations s'affirment préoccupées par la protection de leurs droits. Le Ministère s'est engagé à prendre des mesures pour régler les problèmes d'égalité des sexes afin de mieux protéger les droits des femmes des Premières nations. Nous continuerons à appliquer la politique d'analyse de l'égalité entre les sexes et à nous pencher sur les problèmes concernant les femmes des Premières nations.

De meilleures relations avec les Premières nations et les Inuit combinées à la participation active d'autres partenaires contribueront à créer un climat propice à l'investissement et à combler l'écart existant dans les conditions socio-économiques. Ces relations et ces partenariats faciliteront également la négociation d'ententes, le règlement des revendications particulières et la transition vers l'autonomie gouvernementale. Ils devraient permettre de résoudre les griefs de longue date hors des tribunaux et dans le respect réciproque. Les règlements procureront aussi un environnement plus stable pour l'investissement et le développement économique.

Les partenariats avec les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord, en coopération avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur privé contribueront à bâtir un meilleur avenir et une meilleure qualité de vie pour tous les Canadiens.

Les résultats prévus (Cercle opérationnel Cercle de collaboration)

La réconciliation et la guérison communautaire, et le règlement des revendications particulières

Les résultats prévus en 2002–2003

- Gestion efficace de l'inventaire des litiges au moyen d'une évaluation complète des risques; résolution la plus stratégique, efficace, juste et équilibrée des griefs; mise au point de solutions de rechange aux litiges; mise en œuvre de stratégies de prévention.
- Adoption de modes de règlement extrajudiciaire des différends (s'il y a lieu), démontrée par des tentatives de conclusion d'ententes à l'amiable.
- Mise en œuvre de stratégies de prévention sous forme de changements opérationnels, ou encore, de modifications ou de compléments aux politiques visant à combler les lacunes et, ainsi, à régler les problèmes relatifs aux litiges.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Mise à profit des occasions de régler les revendications particulières par la Direction générale des revendications particulières.
- Création d'un organisme de revendications indépendant qui s'efforcera de régler les revendications particulières au moyen de règlements négociés et en prenant des décisions exécutoires quant à la validité de certaines revendications et à l'indemnisation.

Une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones

Les résultats prévus en 2002–2003

- Élaboration de modes de communications efficaces avec les membres des Premières nations dans les réserves.
- Élaboration et promotion de produits de communication conçus à l'intention des jeunes et axés sur les problèmes fondamentaux et la culture des Autochtones.
- Recherche de partenaires qui participeront à la prestation de programmes de sensibilisation du public.
- Inclusion des questions autochtones dans le matériel préparé pour les représentants du Canada qui participeront à des conférences internationales; soutien, sur la scène nationale, aux événements nationaux et internationaux à l'intention des Autochtones.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Prestation de services à titre de centre de ressources facilitant les communications du gouvernement du Canada avec les Premières nations.
- Recherche de partenariats à l'appui des programmes de sensibilisation du public.
- Simplification de l'accès aux programmes et aux services du gouvernement du Canada dans le but de mieux les faire connaître aux Premières nations.
- Sensibilisation accrue du public canadien aux contributions et aux défis des Autochtones.

Des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations

Les résultats prévus 2002–2003

- Participation accrue des femmes des Premières nations aux consultations et à l'élaboration de politiques.
- Modernisation de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et de son règlement.
- Meilleure relation avec les Premières nations signataires de traités grâce à la poursuite des discussions exploratoires sur les traités dans l'Ouest; mise en œuvre de la stratégie qui fait suite à la décision *Marshall* dans les Maritimes et qui pourrait entraîner l'établissement d'une commission des traités; prolongation du terme du Bureau de la Commission d'étude des traités en Saskatchewan, du 1^{er} janvier 2002 au 31 mars 2005.
- Possibilités offertes aux Autochtones de faire connaître leurs points de vue et leur expérience dans les processus internationaux.

- Élaborer les paramètres voulus pour que les Premières nations administrent leurs fonds en fiducie (capital, revenus et argent des particuliers). Ces sommes sont actuellement détenues dans le Trésor et administrées en vertu des dispositions de la *Loi sur les Indiens*.
- Détermination de tribunes de discussion sur la mise en œuvre des stratégies de développement durable par AINC, les autres ministères fédéraux, les Premières nations, les Inuit et les résidents du Nord (comme le prévoit la SDD de 2001–2003).

De nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuit

Les résultats prévus en 2002–2003

- Établissement de démarches en partenariat par les provinces, les territoires, ainsi que les collectivités des Premières nations et des Inuit dans toutes les régions pour s'attaquer à leurs priorités communes au moyen de mesures concertées.
- Réunions annuelles ou plus fréquentes des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Affaires autochtones avec les dirigeants autochtones nationaux. Le thème de cette année porte sur la participation accrue des Autochtones à l'économie, en particulier celle des femmes et des jeunes.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Poursuite des travaux avec les Premières nations et les conseils tribaux pour accroître la participation à une association professionnelle nationale des agents d'élection (qui doit être créée officiellement en 2002–2003).
- Accès et participation élargis des collectivités des Premières nations et des Inuit à l'économie canadienne.

Les risques associés à l'absence de résultats concernant cette priorité

Le renouvellement des partenariats est essentiel pour que AINC progresse dans l'acquittement de son mandat. La participation des parties directement concernées par les décisions devrait augmenter les chances d'atteindre les objectifs, notamment celui d'améliorer la qualité de vie. Le règlement des problèmes qui nuisent au renouvellement des partenariats, notamment dans les domaines de la réconciliation et de la guérison communautaire, de l'administration des biens, des réclamations individuelles et des dérogations au devoir de fiduciaire, contribue à éviter le recours aux tribunaux et à résoudre les questions de manière plus opportune et plus constructive.

Il est essentiel d'accroître la sensibilisation du public aux questions autochtones pour que la population apporte un appui général aux programmes et aux politiques. Dans certains cas, l'incompréhension peut nuire au règlement des revendications et à la résolution des griefs du passé.

La résolution des griefs historiques entre le Canada et les Premières nations, au moyen du règlement des revendications particulières, constitue une importante composante du processus de guérison. À défaut de régler les revendications, les efforts visant à amener le Canada et les Premières nations à conclure de nouvelles ententes fondées sur une relation plus étroite pourraient être compromis. Un échec à ce chapitre maintient donc notre pays en position d'obligé et entraîne de coûteux litiges.

L'élaboration d'instruments juridiques et réglementaires contemporains est indispensable pour faciliter la formation de partenariats qui répondent aux besoins et aux priorités des Premières nations dans l'immédiat et à l'avenir.

Enfin, des relations de travail plus étroites avec d'importants partenaires, notamment les organisations autochtones, les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires et, en particulier, les Premières nations et les Inuit, sont requises pour faire en sorte que nos politiques et nos programmes répondent véritablement à leurs besoins et à leurs priorités.

Le résultat stratégique

Gérer, au profit des Canadiens, le plan d'action fédéral pour le Nord en vue d'obtenir de meilleurs régimes de gouvernance territoriaux, des régimes qui sauraient respecter les droits et les intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidents du Nord; protéger l'environnement et favoriser le développement durable dans le Nord.

La priorité : la gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord (195 millions de dollars en 2002–2003)

La description

Le Programme des affaires du Nord (PAN) a pour but d'apporter un appui aux régimes de gouvernance territoriaux pour qu'ils respectent mieux les droits et les intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidents du Nord, de protéger l'environnement et de favoriser le développement durable du Nord.

Les avantages et les résultats pour les Canadiens

- Le renforcement de la gouvernance dans le Nord
- Un environnement humain et naturel sain
- L'utilisation durable des ressources naturelles du Nord
- Des efforts de coordination entre les nations circumpolaires

Le contexte actuel : les défis et les possibilités

Le cercle de collaboration

Les prix mondiaux des ressources naturelles ont une incidence majeure sur les activités d'exploration et d'exploitation des ressources dans le Nord. Les pressions internationales qui s'exercent pour trouver de nouvelles ressources pétrolières et gazières ont entraîné l'injection de fonds dans l'exploration. Pour la première fois en 10 ans, les activités pétrolières et gazières s'étendent maintenant au large des côtes. La demande de nouveaux approvisionnements en pétrole et en gaz et les projets liés à leur transport vers les marchés devraient entraîner des avantages économiques à long terme pour le Nord. La mise en valeur de l'énergie dans le Nord créera d'importants débouchés commerciaux et des emplois dans l'industrie du pétrole et du gaz, dans les industries connexes comme la construction et les produits pétrochimiques, et dans de petites entreprises dérivées. La population du Nord s'attend du gouvernement du Canada qu'il exerce un rôle de chef de file dans le développement du Nord. AINC travaille en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les Autochtones et les gouvernements territoriaux pour aider les résidents du Nord à tirer parti de ces possibilités.

Des fonds sont également investis dans l'exploration et l'exploitation des mines de diamants tant dans les Territoires du Nord-Ouest qu'au Nunavut. La première mine de diamants du Canada est en activité depuis deux ans et trois autres mines se préparent à entrer en activité ou ont présenté une demande d'approbation réglementaire. Par contre, les prix peu élevés des métaux qui se maintiennent depuis 1997 ont eu pour effet de freiner passablement la plupart des autres activités minières dans le Nord. Plusieurs mines ont cessé leurs activités, l'exploration a ralenti et l'ouverture de nouvelles mines a été mise en attente jusqu'à ce que les prix augmentent et que les conditions du marché s'améliorent. L'échec financier de plusieurs grandes mines s'est traduit par des pertes d'emplois et un intérêt public plus soutenu à l'égard de la gestion et de la remise en état des mines abandonnées qui présentent des risques sur le plan écologique.

Les prix mondiaux ne sont pas les seuls facteurs déterminants de la croissance économique du Nord. Le climat d'investissement est également touché par la situation concernant les revendications territoriales, les choix faits par les gouvernements et les résidents du Nord en matière de politiques, de programmes et de projets précis; l'efficacité des cadres de réglementation et l'acquisition de nouveaux pouvoirs décisionnels sur la gestion des terres et des ressources par des offices tripartites et les gouvernements du Nord. L'industrie s'est dite préoccupée par l'incertitude, l'instabilité et le manque d'efficacité qui restreignent les investissements et limitent les occasions d'affaires.

De plus, les conditions géographiques et démographiques dans le Nord posent des problèmes particuliers au chapitre de la prestation des programmes et des services et de la croissance économique. L'éloignement des collectivités, les conditions climatiques rigoureuses et la vulnérabilité de l'environnement ont tous une incidence, comme les lacunes aux chapitres de l'infrastructure (télécommunications, routes, ports) et des connaissances scientifiques et techniques. La variabilité des compétences et des capacités au sein des gouvernements et des collectivités, ainsi que chez les particuliers, influe également sur la capacité du Nord d'exploiter les possibilités. En outre, on s'attend à ce que le changement climatique ait, dans l'Arctique, des effets marqués qui affecteront de nombreux aspects de la vie nordique au cours des prochaines années. La gestion efficace de cet environnement exige des efforts tant sur le plan national qu'international.

Une gouvernance plus efficace dans le Nord aidera ses résidents à relever les défis et à saisir les occasions que les activités accrues d'exploration et d'exploitation des ressources vont présenter. En outre, elle créera un climat d'investissement concurrentiel qui sera efficace, clair, cohérent et respectueux des principes du développement durable. Il faudra s'attaquer en priorité à combler les lacunes au chapitre des politiques, des lois et des règlements. D'autres ministères fédéraux et partenaires du Nord auront un rôle à jouer.

De plus, il faudra disposer des ressources suffisantes pour stimuler le développement économique et assurer une mise en œuvre efficace des programmes et des services, notamment pour protéger la santé et la sécurité de la population et calmer les inquiétudes que suscitent les risques environnementaux associés aux mines abandonnées et aux sites contaminés.

Le changement climatique et d'autres facteurs environnementaux et socio-économiques exigent des solutions applicables à l'ensemble du Nord et la coopération entre les divers pays concernés. Il est indispensable d'établir des relations de travail plus étroites avec les autres ministères fédéraux et tous les partenaires du Nord pour régler collectivement ces problèmes.

Le cercle opérationnel

AINC peut prendre certaines mesures pour rendre le climat d'investissement du Nord plus stable et attrayant. Il peut combler de graves lacunes dans les politiques et modifier des lois désuètes. Pour AINC, l'élaboration de politiques sur la remise en état des sites miniers et les ententes sur les répercussions et les avantages ainsi qu'un nouveau régime de réglementation pour le secteur minier au Nunavut constituent des priorités. De plus, AINC comblera de sérieuses lacunes juridiques (par exemple, il pourra enfin s'acquitter de son obligation d'adopter une loi régissant le processus d'évaluation des activités d'exploitation au Yukon) en mettant en œuvre les projets de loi sur les eaux et les droits de surface au Nunavut et en mettant au point le projet de loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon. À l'échelle fédérale, AINC continuera d'assurer la coordination générale des travaux de préparation à l'installation de pipelines. Il coordonnera la mise en œuvre d'une stratégie fédérale de développement durable dans le Nord et favorisera le développement durable du Nord circumpolaire. Le Ministère favorisera la participation du gouvernement fédéral aux initiatives circumpolaires dans le cadre du volet nordique de la nouvelle politique étrangère du Canada, et il administrera le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. AINC continuera d'inciter les intervenants du Nord et les gouvernements territoriaux à se prévaloir des possibilités qu'offre la coopération internationale dans le Nord. Il appuiera l'évolution des gouvernements du Nord par ses activités de transfert des responsabilités de type provincial et de celles liées aux revendications territoriales. Au sein du gouvernement, il défendra les intérêts du Nord dans des secteurs comme le développement économique, la sûreté de l'approvisionnement alimentaire, ainsi que la santé et la sécurité de la population.

Toutes les activités du Programme des affaires du Nord sont menées conformément aux principes et aux pratiques du développement durable.

Notre plan : établir des liens avec les résultats stratégiques

Par l'entremise du Programme des affaires du Nord, AINC est résolu à collaborer avec les peuples autochtones, les gouvernements territoriaux et les autres résidents du Nord à l'évolution des gouvernements, des économies, des collectivités et des gens dans le Nord pour qu'ils deviennent plus forts et réussissent à administrer leurs propres affaires.

Les efforts déployés pour régler les revendications territoriales, créer un régime réglementaire efficace et stable et travailler de concert avec les résidents du Nord, les gouvernements territoriaux et le secteur privé influent directement sur les emplois et la croissance dans l'ensemble du Nord. Les efforts de développement durable d'AINC dans le Nord s'inspirent du principe selon lequel le développement économique doit créer des emplois et générer de la richesse sans compromettre l'avenir des générations futures.

Le transfert des responsabilités de gestion des terres et des ressources se traduira par des territoires plus forts et plus autosuffisants. Les Autochtones du Nord sont devenus des partenaires à part entière dans la conception et l'établissement d'offices et d'organismes de gestion des ressources.

Grâce à sa collaboration avec Environnement Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, AINC a fait en sorte que le Canada favorise l'établissement de relations entre les nations de l'Arctique, qu'il joue un rôle de premier plan au Conseil de l'Arctique et qu'il s'acquitte de ses obligations bilatérales (notamment dans le cadre de l'Accord entre le Canada et la fédération de Russie sur la coopération dans l'Arctique et le Nord). En siégeant aux cinq groupes de travail du Conseil de l'Arctique, AINC a exercé une influence dans la conclusion d'ententes et de protocoles d'ententes internationaux importants. Il s'agit, entre autres, d'accords sur la surveillance et la réduction des contaminants transfrontaliers dans l'Arctique, par exemple par l'entremise de la Convention des Nations Unies sur les polluants organiques persistants. Les ententes portent aussi sur l'accélération des mesures de biodégradation accélérée des déchets dangereux, comme l'entente avec les États-Unis sur une technologie d'évaluation de la décontamination des rivages de l'Arctique, ainsi que sur la protection de l'environnement arctique. Enfin, les résidents du Nord participeront plus activement aux affaires circumpolaires, auront une influence directe sur les questions transfrontalières, mettront au point et échangeront des « pratiques exemplaires » sur le développement durable avec les résidents d'autres nations arctiques.

Les résultats prévus (Cercle opérationnel Cercle de collaboration)

Le renforcement de la gouvernance dans le Nord

Les résultats prévus en 2002–2003

- Renforcement des partenariats fédéraux et gestion des questions horizontales dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut grâce aux travaux des conseils fédéraux.
- Élaboration d'un cadre de gestion favorisant la mise en vigueur du projet de loi sur les eaux et les droits de surface du Nunavut, de manière à permettre au Canada d'exercer une fonction de surveillance et de coordonner l'étude des demandes de permis d'utilisation de l'eau. Le soutien des institutions fédérales contribuera à créer un processus décisionnel rigoureux et exécutoire ainsi qu'à susciter la confiance du public à l'égard des nouvelles institutions de gouvernement populaire concernées, notamment l'office des eaux.
- Amorce du processus de négociation du transfert des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
- Travaux en partenariat avec le gouvernement du Yukon pour terminer le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources, notamment le transfert du personnel d'ici le 31 mars 2003, conférant ainsi aux Yukonnais une plus grande maîtrise de leurs affaires.
- Mise au point d'un système informatisé de calcul des redevances sur le pétrole et de rapports pour faciliter le calcul électronique et le versement des redevances à la Couronne, dont une part est distribuée aux bénéficiaires autochtones.
- Les Ministres responsables des mines dans les territoires doivent se rencontrer.



Les résultats prévus en 2003–2005

- Renforcement des relations intergouvernementales manifesté par l'élaboration de programmes communs d'évolution politique.
- Resserrement des relations de travail avec les groupes autochtones du Nord au moyen du partage de renseignements, d'un processus décisionnel commun et de l'absence de griefs et de différends.
- Élaboration d'une loi sur le secteur minier au Nunavut pour conférer à ce territoire sa propre loi et davantage de pouvoirs sur les ressources et les activités minières.
- Tenue d'une réunion nationale des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du développement du Nord pour leur permettre de discuter de sujets d'intérêt commun ainsi que des moyens de faire avancer les dossiers prioritaires.

Un environnement humain et naturel sain

Les résultats prévus en 2002–2003

- Mise au point et dépôt du projet de loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique du Yukon.
- Publication du deuxième *Rapport de l'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien* et d'un deuxième rapport sur le programme d'évaluation et de suivi de l'Arctique (en collaboration avec la Norvège).
- Mise en œuvre du cadre de gestion des sites contaminés dans le Nord et de nouvelles initiatives pertinentes, y compris la description d'un projet portant sur la gestion du trioxyde d'arsenic qui devrait permettre la conduite d'une étude réglementaire de la mine Giant.
- Mise en œuvre des ententes conclues avec Infrastructures Canada, diffusion de connaissances et versement de fonds à l'innovation dans les trois territoires. Dans le cadre de ces projets d'infrastructure écologique, le gouvernement fédéral s'efforcera d'approfondir le savoir sur les questions nordiques et d'élaborer ou d'adapter les technologies et les compétences en fonction du contexte nordique.
- Évaluation et demande de renouvellement du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord en collaboration avec Santé Canada, Pêches et Océans Canada et Environnement Canada.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Acquiescement des engagements de surveiller les effets cumulatifs en vertu de la partie 6 de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*.
- Achèvement de l'élaboration d'un plan d'action à long terme, notamment des lignes directrices sur la gestion des déchets pour la prise en charge de toutes les mines abandonnées et de tous les sites contaminés connus.
- Coordination et promotion de la collaboration interministérielle dans les activités contribuant au développement durable au moyen, notamment, de l'équipe interministérielle chargée de la stratégie fédérale de développement durable du Nord et des conseils fédéraux, afin d'éviter le chevauchement d'efforts et d'optimiser les avantages.
- Mise en œuvre du plan opérationnel pour la troisième étape du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord avec Santé Canada, Pêches et Océans Canada et Environnement Canada.

- Conception et apport de la contribution canadienne à la création d'un mécanisme mondial de surveillance, tel que le stipule la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (avec Santé Canada, Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada et le Programme des Nations Unies pour l'environnement).
- Appui à l'établissement de zones protégées en s'acquittant d'engagements conjoints fédéraux-territoriaux par l'intermédiaire de partenariats avec les gouvernements territoriaux, l'industrie, les groupes autochtones et les autres résidents du Nord.

L'utilisation durable des ressources naturelles du Nord

Les résultats prévus en 2002–2003

- Conférence du ministre d'AINC et des ministres territoriaux des Mines pour discuter des problèmes avec lesquels l'industrie minière est aux prises dans le Nord.
- Élaboration de politiques sur la remise en état des sites miniers pour les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon en consultation avec l'industrie et les gouvernements et mise au point des règlements sur les permis d'exploitation minière en vertu de la *Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon*.
- Achèvement des travaux avec l'industrie et les organismes de réglementation dans le but d'élaborer et de publier une série de guides pratiques sur la réglementation des activités pétrolières et gazières dans les Territoires du Nord-Ouest et la mer de Beaufort.
- Travaux préparatoires à la reprise des activités d'exploration pétrolière dans la mer de Beaufort, à l'installation d'un ou de plusieurs pipelines dans le Nord et à d'autres activités liées à l'exploitation du pétrole et du gaz, de concert avec d'autres ministères fédéraux, l'industrie et les gens du Nord.



Les résultats prévus en 2003–2005

- Mise en œuvre de l'initiative sur l'environnement fonctionnel du Nord, pour préciser les responsabilités fédérales, harmoniser les activités de réglementation des gouvernements fédéral, territoriaux et des offices, et régler les questions de réglementation associées à l'administration et au contrôle des ressources naturelles et de l'infrastructure pertinente.
- Élaboration d'une politique sur la gestion des activités humaines dans les zones de mise bas et d'après-mise bas des caribous sur les terres de la Couronne au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, pour protéger ces animaux durant la période de leur vie où ils sont le plus vulnérables.
- Élaboration d'une politique pour orienter l'élaboration et la négociation d'autres ententes environnementales dans le Nord.
- Achèvement de l'élaboration et approbation du règlement sur le pétrole et le gaz de surface du Canada devant régir les différends concernant l'accès, par l'industrie, aux terres privées pour y mener des activités pétrolières et gazières dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Élaboration d'options concernant la politique sur les diamants dans le Nord et tenue de consultations publiques pour modifier le *Règlement sur l'exploitation minière au Canada*.
- Élaboration de règlements sur la surveillance des effets cumulatifs en partenariat avec les parties intéressées.

Des efforts de coordination entre les nations circumpolaires

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Appui aux travaux du Conseil de l'Arctique, notamment :
 - en travaillant avec la Finlande à l'organisation d'une conférence sur l'égalité des sexes et les femmes de l'Arctique devant avoir lieu en Finlande en 2002;
 - en travaillant avec l'Islande à la préparation d'une ébauche de rapport sur le développement humain dans l'Arctique aux fins d'approbation à la réunion en Finlande des ministres siégeant au Conseil de l'Arctique;
 - en analysant les mécanismes que pourrait utiliser le Conseil de l'Arctique pour tirer le meilleur parti des ressources financières internationales afin d'appuyer des projets circumpolaires clés et en présentant des recommandations à cet égard.
- ❑ Adoption d'un rôle prépondérant dans la création d'une « voix de l'Arctique » qui se fera entendre durant toutes les étapes du Sommet mondial sur le développement durable.
- Sollicitation continue de l'engagement des intervenants de la Russie dans le cadre de l'Accord entre le Canada et la Fédération de Russie sur la coopération dans l'Arctique et le Nord et dans le cadre du volet nordique de la politique étrangère du Canada, dans le but de favoriser les intérêts bilatéraux, les partenariats entre pays nordiques, le développement des entreprises et le développement durable.
- Mise au point d'une stratégie d'édification des capacités en tant que rouage essentiel aux activités et aux projets du Conseil de l'Arctique, et adoption de cette stratégie lors des réunions des ministres du Conseil de l'Arctique en Finlande, grâce à la coopération des gouvernements internationaux, des organisations non gouvernementales et des intervenants autochtones.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ❑ Misant sur le volet nordique de la politique étrangère du Canada, définition d'un nouvel ensemble d'objectifs stratégiques pour le Nord circumpolaire qui tiennent compte de l'importance géopolitique de l'Arctique, à la fois comme source de matières brutes et d'énergie pour les industries internationales et comme « puits » pour les polluants produits par ces industries.
- Travaux avec les nations arctiques, les participants permanents au Conseil de l'Arctique et les observateurs officiels pour promouvoir le développement durable, y compris la protection environnementale, en insistant sur l'édification des capacités, les enfants et les jeunes, ainsi que l'évaluation du changement climatique sur l'Arctique.
- Participation accrue des intervenants du Nord au Conseil de l'Arctique et aux initiatives bilatérales avec la Russie, le Groenland et l'Union européenne dans les domaines de la gouvernance, du développement durable et de l'édification des capacités.

Les risques associés à l'absence de résultats concernant cette priorité

Les résidents du Nord, qu'ils soient autochtones ou non, accueillent volontiers les activités d'exploitation à condition de pouvoir participer à la prise des décisions, d'obtenir une part des retombées et de savoir que les activités respectent les principes du développement durable. En l'absence d'efforts concertés dans le Nord, nous risquons de perdre des débouchés commerciaux, notamment de grands projets d'exploitation du pétrole et du gaz. Cela compromettrait ainsi la capacité des territoires de prendre leur destinée en mains et de mettre en valeur le potentiel du Nord au profit de ses résidents et de tous les Canadiens.

La collaboration avec les gouvernements territoriaux, la mise sur pied des offices de gestion des ressources nordiques, les processus de consultation et la participation des intervenants du Nord sont tous nécessaires à la santé et au bien-être des résidents et de l'environnement du Nord. À défaut d'atteindre nos objectifs ou de mettre en œuvre des initiatives liées aux mines abandonnées, aux sites contaminés et à la surveillance environnementale, les risques pour la santé humaine et la salubrité de l'environnement pourraient augmenter. Si nous n'atteignons pas nos objectifs circumpolaires, nous assisterons à la dégradation de l'environnement arctique et au déclin de la qualité de vie dans le Nord et dans l'ensemble du Canada. Enfin, si nous ne tirons pas de leçons des « pratiques exemplaires » en matière de développement durable adoptées par d'autres nations nordiques, nous devons les apprendre par nous-mêmes et en payer le prix sur les plans humain et financier.

La Commission canadienne des affaires polaires

Le résultat stratégique

Procurer aux Canadiens une présence bien concrète sur les scènes nationale et internationale des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.

La priorité : l'enrichissement et la diffusion des connaissances sur les régions polaires (1 million de dollars en 2002–2003)

La description

La Commission canadienne des affaires polaires fournit aux Canadiens l'assurance que leur pays a une présence bien concrète sur les scènes nationale et internationale des sciences et de la technologie polaires, présence qui lui permet de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.

Les avantages et les résultats pour les Canadiens

- Une connaissance approfondie des questions polaires
- La sensibilisation du public aux sciences polaires
- Un profil international à titre de pays circumpolaire
- Les recherches en sciences et en technologie dans les régions polaires

Le contexte actuel : les défis et les possibilités

Le cercle de collaboration

L'environnement actuel comprend une communauté scientifique à la fois diverse et dispersée; de petits instituts de recherche appuient un large éventail d'activités de recherche. Le degré de contribution et de participation des divers membres aux initiatives polaires varie et les divers gouvernements n'accordent pas tous la même importance à la recherche polaire. Il est indispensable que la Commission coordonne les activités de recherche du gouvernement fédéral et du secteur privé et qu'elle favorise davantage le partage d'information.

Le cercle opérationnel

La Commission joue un rôle clé dans la mise en œuvre d'une série d'initiatives, notamment dans les domaines suivants : communication de l'information sur les sciences polaires aux Canadiens; découverte de nouveaux partenaires pour élaborer des sources d'information sur les questions polaires et facilitation des activités de recherche bilatérales et multilatérales; consolidation de la présence canadienne au sein des organismes internationaux; et rôle accru dans la diffusion des connaissances liées aux affaires polaires au Canada.

Notre plan : établir des liens avec les résultats stratégiques

La Commission canadienne des affaires polaires apporte une grande contribution aux connaissances sur les affaires polaires et aide à attirer l'attention nationale sur la nécessité de pouvoir compter sur des travaux de recherches, des sources d'information et une infrastructure de classe mondiale. Elle contribue aussi à améliorer les recherches sur le plan national. La Commission constitue une importante source de renseignements sur les recherches polaires et elle sert de lien avec le secteur de la recherche, les collectivités autochtones, l'industrie, le milieu universitaire, les gouvernements et le public canadien.

La Commission constitue le premier point de contact avec la communauté scientifique circumpolaire. Elle représente le Canada au Comité international pour les sciences arctiques et au Comité scientifique pour les recherches antarctiques. De plus, elle entretient des rapports avec les organismes de recherche dans l'ensemble du monde circumpolaire. Ses travaux réalisés sur la scène internationale viennent non seulement compléter ses activités nationales de recherches, mais ils lui procurent aussi la possibilité de contribuer aux projets scientifiques multilatéraux pertinents pour le Canada.

Les résultats prévus (Cercle opérationnel Cercle de collaboration)

Une connaissance approfondie des questions polaires

Les résultats prévus en 2002–2003

- Sensibilisation nationale et internationale accrue à l'endroit des questions polaires et des activités de recherches par la publication du bulletin *Le Méridien* de la Commission et du *Bulletin du Réseau canadien de recherches antarctiques*, dans le but de continuer à améliorer et à coordonner la recherche polaire, à enrichir les connaissances et à élargir l'accès à l'information.
- Publication du troisième *Rapport sur les indicateurs de la connaissance polaire au Canada* devant donner un compte rendu systématique et régulier du rendement du Canada en recherches polaires, dans le but de contribuer à une analyse significative, de relever les tendances importantes, les forces et les lacunes en recherche polaire canadienne, et de permettre aux décideurs de prendre des décisions éclairées.
- Révision et enrichissement du répertoire des chercheurs sur les questions polaires.
- Poursuite de l'élargissement du Réseau canadien d'information polaire (RCIP) en nouant des liens avec les centres nationaux et internationaux de recherche polaire et en améliorant le Forum pour les sciences polaires, un instrument interactif de discussions concernant les enjeux qui influent sur les activités en sciences polaires et l'élaboration de politiques.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Contribution à la compréhension des questions polaires.
- Amélioration et expansion du site Internet qui a été conçu dans le but de renseigner les élèves du primaire et du secondaire sur les questions polaires.
- Appui aux conférences et aux ateliers portant sur les questions nationales et internationales d'actualité comme la souveraineté et la gouvernance dans l'Arctique, en collaboration avec d'autres organisations.

La sensibilisation du public aux sciences polaires

Les résultats prévus en 2002–2003

- Accès accru aux renseignements sur les recherches polaires par l'entremise du RCIP, une ressource évolutive qui fournit de l'information et des données sur les recherches polaires.
- Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de coopération entre les institutions fédérales (le comité des sous-ministres adjoints sur les sciences et la technologie dans le Nord).
- Incitation des élèves du primaire et du secondaire à se familiariser avec l'Arctique canadien en diffusant des renseignements dans le site Web et en continuant à organiser un concours annuel de dissertation pour les élèves des écoles secondaires dans le Nord.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Accès à l'information sur les recherches polaires par l'entremise de bulletins, du site Web, du répertoire en direct des chercheurs et d'une tribune électronique de discussion sur les questions connexes.
- Appui continu aux recherches polaires en diffusant de l'information et en portant à l'attention des décideurs les préoccupations du milieu des recherches polaires.

Un profil international à titre de pays circumpolaire

Les résultats prévus en 2002–2003

- Valorisation de la réputation du Canada en tant que nation circumpolaire en assurant la participation active du pays au sein des organismes et des comités internationaux, ainsi qu'aux projets de recherches multilatéraux.
- Coopération accrue dans le cadre des initiatives et des organismes internationaux comme le volet nordique de la politique étrangère du Canada, l'Université de l'Arctique, le Conseil de l'Arctique, le Comité international des sciences de l'Arctique, le forum pour la recherche nordique et le Comité scientifique pour les recherches antarctiques.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Accomplissement de recherches polaires de classe mondiale par les Canadiens dans l'Arctique et l'Antarctique, et participation de scientifiques canadiens comme membres d'équipes de recherches interdisciplinaires et multidisciplinaires qui se préoccupent de problèmes mondiaux; grâce à ces activités, le Canada se verra investi d'une rôle de chef de file à titre de nation circumpolaire.
- Poursuite de la collaboration entre les chercheurs et la Commission pour mener des recherches et faire connaître au grand public les questions internationales liées à l'Arctique et à l'Antarctique.

Les recherches en sciences et en technologie dans les régions polaires

Les résultats prévus en 2002–2003

- Publication de rapports sur l'état des connaissances polaires.
- Publication, dans *Le Méridien* et dans le *Bulletin du Réseau canadien de recherches antarctiques*, de renseignements à jour sur les recherches polaires à l'intention des chercheurs nationaux et internationaux.
- Recherches polaires accrues par les universités et les institutions fédérales résultant d'une plus grande sensibilisation, d'un appui plus soutenu et d'un meilleur accès à l'information nécessaire.
- Collaboration avec l'Association of Canadian Universities for Northern Studies pour offrir des bourses d'études à de jeunes chercheurs prometteurs.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Appui à l'élaboration d'une politique nationale sur la recherche scientifique dans le Nord.
- Participation accrue du Canada au sein des organismes internationaux de l'Arctique et de l'Antarctique.
- Meilleur respect de ses engagements à l'égard de la recherche polaire dans l'Arctique et l'Antarctique. La Commission s'en acquittera en travaillant avec les institutions gouvernementales à l'élaboration de stratégies, d'initiatives et de politiques; en collaborant avec des organismes intéressés à la préparation d'une stratégie canadienne sur la recherche antarctique; ainsi qu'en aidant et en encourageant les scientifiques canadiens à mettre au point des projets de recherche qui seront profitables aux résidents du Nord et répondront aux intérêts des Canadiens.

Les risques associés à l'absence de résultats concernant cette priorité

Si la Commission ne réussissait pas à susciter la coopération et la coordination dans le domaine de la recherche, les activités de recherche deviendraient plus onéreuses et moins efficaces.

À l'heure actuelle, d'autres nations polaires financent et entreprennent des projets de recherche qui visent à combler de graves lacunes dans le savoir sur les régions de l'Arctique canadien. Si les capacités canadiennes à ce chapitre n'augmentent pas, le Canada dépendra d'intérêts étrangers pour mener les recherches polaires nécessaires à la résolution des problèmes mondiaux. Par conséquent, à une époque où la recherche polaire revêt une importance grandissante à l'échelle de la planète, le Canada sera perçu comme une nation polaire de peu de poids.

Enfin, les universitaires et les résidents du Nord perdront une tribune importante pour discuter des questions d'intérêt et exprimer leurs préoccupations.

Section IV – L'organisation

Les résultats stratégiques et secteurs d'activité (2002–2003)

Affaires indiennes et du Nord Canada (en millions de dollars)

Résultats stratégiques	Secteurs d'activité			Total
	Services aux Indiens et Inuits	Revendications	Services aux affaires du Nord	
Procurer aux Canadiens un milieu propice à un avenir plus prometteur pour les Premières nations et les Inuit en renforçant nos liens avec eux et en comblant l'écart qui existe entre leurs conditions de vie et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et des connaissances des collectivités inuites et des Premières nations de manière à rehausser leur autosuffisance et leur indépendance et à instaurer en leur sein des gouvernements plus durables et plus responsables.	4 427,3	624,4	-	5 051,7*
Gérer, au profit des Canadiens, le plan d'action fédéral pour le Nord en vue d'obtenir de meilleurs régimes de gouvernance territoriaux, des régimes qui sauraient respecter les droits et les intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidents du Nord; protéger l'environnement et favoriser le développement durable dans le Nord.	-	-	195,3	195,3
Total partiel	4 427,3	624,4	195,3	5 247,0
Administration				105,3
Total				5 352,3

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

* Pour renseignements additionnels voir le tableau sur la page suivante.

Commission canadienne des affaires polaires (en millions de dollars)

Résultats stratégiques	Secteurs d'activité
	Commission canadienne des affaires polaires
Procurer aux Canadiens une présence bien concrète sur les scènes nationale et internationale des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.	1,0

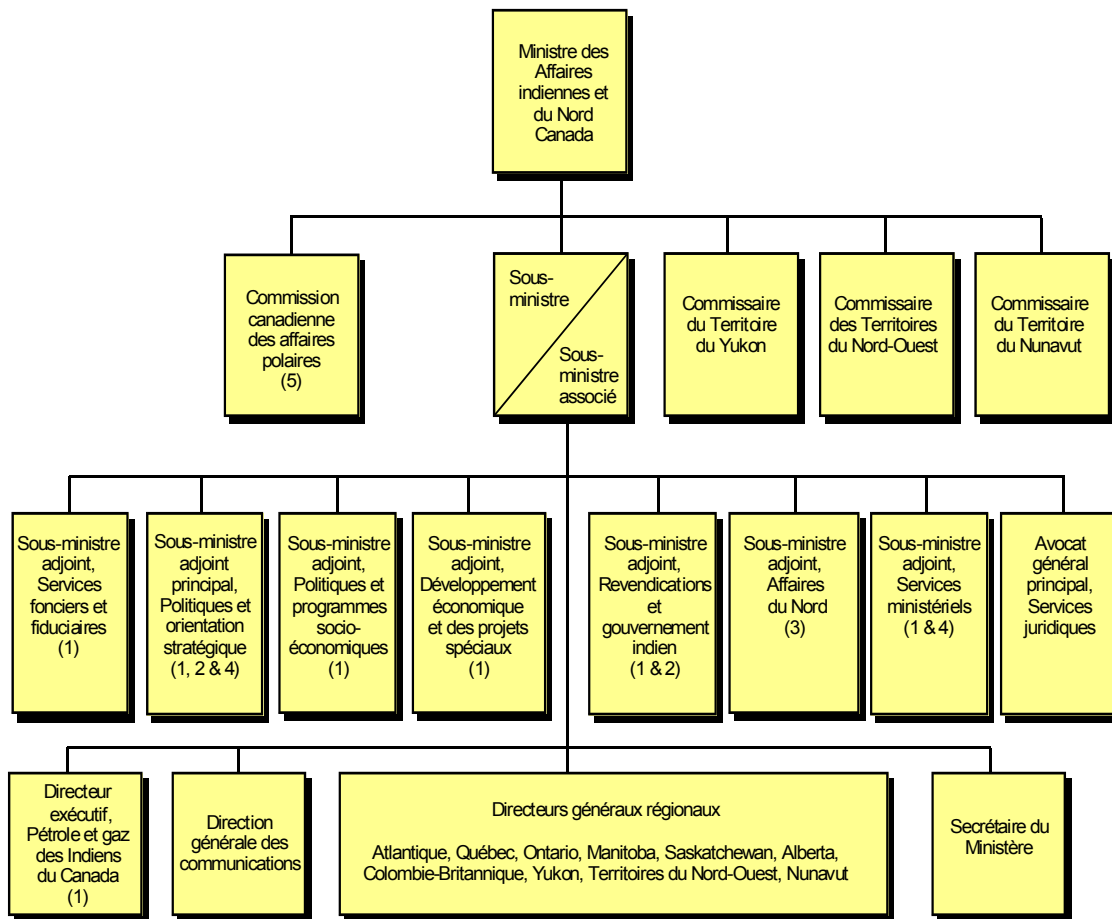
Détails des dépenses par secteur d'activité et priorité

(en millions de dollars)	Priorités				Total
	Le renforcement des collectivités et des économies, ainsi que l'appui aux gens	L'amélioration de la gouvernance autochtone	Une nouvelle relation financière	Le renouvellement des partenariats	
<u>Services aux Indiens et Inuits</u>					
Enseignement primaire et secondaire	1 068	-	-	-	1 068
Immobilisations	835	-	-	-	835
Aide sociale	636	-	-	-	636
Services de soutien	521	-	-	-	521
Appui aux gouvernements indiens	-	349	1	8	358
Enseignement postsecondaire	298	-	-	-	298
Développement économique	175	-	-	-	175
Logement	175	-	-	-	175
Autonomie gouvernementale	-	124	5	-	129
Services fonciers et fiduciaires	30	90	-	-	119
Total partiel	3 737	562	7	8	4 314
Opérations régionales*					113
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)					4 427
Revendications	-	406	-	218	624
Total	3 737	968	7	226	5 052

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

* Opérations régionales incluse dans le total seulement.

L'obligation de rendre des comptes – L'organisation et les secteurs d'activité



Dépenses prévues 2002–2003		
Programmes/Secteurs d'activités	(en millions de dollars)	ETP
Affaires indiennes et du Nord Canada		
<i>Programme des affaires indiennes et inuites</i>		
1. Services aux Indiens et Inuits	4 427,3	2 039
2. Revendications	624,4	593
<i>Programme des affaires du Nord</i>		
3. Services aux affaires du Nord	195,3	586
<i>Programme de l'administration</i>		
4. Administration	105,3	770
Total (Ministère)	5 352,3	3 988
Commission canadienne des affaires polaires		
5. Commission canadienne des affaires polaires	1,0	5

Les dépenses prévues

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001–2002*	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
Affaires indiennes et du Nord Canada				
Revendications	503,5	530,4	456,8	338,3
Services aux Indiens et Inuits	4 264,9	4 332,3	4 358,6	4 411,5
Services aux affaires du Nord	161,6	189,1	163,3	162,3
Administration	81,0	105,3	98,6	97,1
Budgétaire du Budget principal des dépenses	5 011,0	5 157,2	5 077,3	5 009,2
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (Revendications)	71,1	75,0	61,1	29,9
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	5 082,1	5 232,1	5 138,4	5 039,1
Rajustements**	126,4	120,2	93,4	100,6
Dépenses nettes prévues	5 208,6*	5 352,3	5 231,8	5 139,7
Moins : Recettes non disponibles	138,3	185,2	171,5	161,3
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	56,6	56,6	57,7	58,1
Coût net du programme	5 126,9	5 223,8	5 118,0	5 036,4
Équivalents temps plein	4 107	3 988	3 982	3 783
Commission canadienne des affaires polaires				
Budgétaire du Budget principal des dépenses	1,0	1,0	1,0	1,0
Rajustements**	-	-	-	-
Coût net du programme	1,0	1,0	1,0	1,0
Équivalents temps plein	5	5	5	5

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

* Ce montant tient compte des prévisions du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte des autorisations non comprises dans le Budget principal des dépenses (par ex., Budget supplémentaire des dépenses, initiatives de budget).

Section V — Autres renseignements

Les sources d'information additionnelle

Affaires indiennes et du Nord Canada

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull (Québec)
Adresse postale :
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Internet

<http://www.inac-ainc.gc.ca>

Courriel: webmaster@inac.gc.ca

Renseignements généraux et distribution de publications

- Téléphone : (819) 997-0380
Courriel : InfoPubs@inac.gc.ca

Bibliothèque ministérielle

Vous ignorez à qui adresser votre demande au sein du Ministère?

- Téléphone : (819) 997-0811
Courriel : Reference@inac.gc.ca

Médias — Communications

- Téléphone : (819) 994-2044

Renseignements statistiques (socio-démographiques)

- Téléphone : (819) 953-9999
Courriel : Instat@inac.gc.ca
Publications sur les statistiques socio-démographiques disponibles à :
http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/sts/index_f.html.

Programme des Affaires du Nord

- Téléphone : (819) 953-3760
Courriel : NAPInfo@inac.gc.ca

Commission canadienne des affaires polaires

Pièce 1710
Constitution Square
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
(613) 943-8605 ou 1-888-POLAR01
Courriel : mail@polarcom.gc.ca

Internet

<http://www.polarcom.gc.ca>

Les partenaires de la prestation conjointe – les ministères et organismes fédéraux

Santé Canada – Appeler au (613) 954-8815 ou visiter le site <http://www.hc-sc.gc.ca>.

- Services de santé non assurés; Services de santé communautaires; Santé du milieu et surveillance; Services hospitaliers; Programme national de lutte contre l'abus de drogues et d'alcool par les Autochtones. Grandir ensemble – Santé mentale communautaire et développement de l'enfant; Bon départ pour les Autochtones; Programme national pour les enfants; Stratégie sur le diabète chez les Autochtones; Programme de soins à domicile et en milieu communautaire pour les Premières nations; Systèmes d'information sur la santé des Premières nations; Salubrité des aliments et nutrition; Centre pour l'avancement de la santé des peuples autochtones; Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme; Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador; Données sur la santé des Premières nations; Usure des immobilisations; et Sécurité publique et anti-terrorisme.

Développement des ressources humaines Canada – Appeler au (819) 997-8677 ou visiter le site <http://www.hrdc-drhc.gc.ca>.

- Stratégie de perfectionnement des ressources humaines autochtones.

Société canadienne d'hypothèque et de logement – Appeler au (613) 748-2586 ou visiter le site <http://www.cmhc-schl.gc.ca>.

- Dans les réserves – Programmes sans but lucratif d'aide à la remise en état des logements; Logements adaptés : aînés autonomes et Initiative de stages en habitation. À l'extérieur des réserves – Programme de logement rural et autochtone; Programme de logement sans but lucratif pour les Autochtones en milieu urbain; Programme d'aide à la remise en état des logements; Logements adaptés : aînés autonomes, et Programme de réparations d'urgence.

Solliciteur général du Canada – Communiquer avec la Direction générale de la police des Autochtones au (613) 991-0241 ou visiter le site <http://www.sgc.gc.ca>.

- Politique sur les services de police des Premières nations – Mise en oeuvre, entretien et élaboration du programme des services de police des Premières nations, principalement dans les réserves, grâce à des ententes tripartites entre les collectivités des Premières nations, le gouvernement provincial ou territorial et le gouvernement fédéral, dans le but de donner aux Premières nations l'accès à des services de police professionnels, efficaces, adaptés à la culture et responsables envers les collectivités qu'ils desservent.

Patrimoine canadien – Communiquer avec la Direction générale des programmes sur les peuples autochtones et les droits de la personne au (819) 994-3835.

- Programme des centres d'amitié autochtones; Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radio télédiffusion; Programme des organisations autochtones représentatives; Programme pour les femmes autochtones; Programme des langues autochtones; Langues autochtones - Yukon; Langues autochtones - T.N.-O.; Programme des centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain; Jeunesse Canada au travail à l'intention des jeunes autochtones en milieu urbain.

Industrie Canada – Appeler au (613) 954-4064 ou visiter le site <http://www.abc.gc.ca>.

- Entreprise autochtone Canada – promouvoir la création d'entreprises autochtones, leur compétitivité et leur réussite sur les marchés canadiens et internationaux.

Pêches et Océans – Communiquer avec la Direction générale des affaires autochtones au (613) 993-1917.

- Stratégie des pêches autochtones (SPA) – accroître la participation des Autochtones à tous les aspects des pêcheries, à la gestion des habitats et aux possibilités de pêche commerciale.

Ressources naturelles – Communiquer avec la Direction générale de la gestion financière au (613) 996-6865.

- Forêt modèle autochtone; Programme de foresterie des Premières nations; Arpentage des terres du Canada - Revendications des terres; Centre de la technologie de l'énergie de CANMET; Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones; Plan d'action sur le changement climatique; Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux; subventions pour le développement de capacités et initiatives en gestion des ressources.

Justice Canada – Communiquer avec la Direction générale de la justice autochtone au (613) 941-9298 ou avec la Direction générale des programmes au (613) 957-3180.

- Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones; le Programme d'études en droit pour les Autochtones (PEDA); L'initiative de renouvellement du système de justice applicable aux jeunes (création des capacités dans une collectivité autochtones); et le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones (fournit des conseils et des renseignements de nature non juridique aux Autochtones qui ont des démêlés avec la justice)

Bureau du Conseil privé – Pour tout ce qui concerne les revendications particulières des Indiens, communiquer avec la Commission au (613) 943-1515 ou visiter le site <http://www.indianclaims.ca>; pour toute autre affaire, communiquer avec l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits au (613) 947-1848 (bureau du Conseil privé).

- *Rassembler nos forces*: le plan d'action du Canada pour les Autochtones; Commission sur les revendications particulières des Indiens.

Défense nationale – Communiquer avec les Services ministériels au (613) 992-6033.

- Programme Bold Eagle; Programme d'entrée des Autochtones dans les forces armées canadiennes; Programme des Rangers canadiens; Programme des Rangers juniors canadiens; Programme d'aide préscolaire aux Autochtones.

Services correctionnels – Communiquer avec SCC au (613) 943-0493 ou visitez le site <http://www.csc-scc.gc.ca>.

- Programme de traitement et de guérison à l'intention des Autochtones; Stratégies de la santé à l'intention des Autochtones en ce qui a trait au VIH/SIDA, aux SAF/EAF et à la guérison traditionnelle; Projets de recherche sur la réinsertion sociale des Autochtones; Centres de ressourcement pour Autochtones; Maisons de transition pour délinquants autochtones; Ententes avec les collectivités autochtones visant à offrir des services aux délinquants autochtones; Stratégie nationale en matière d'emploi/de recrutement d'Autochtones; Aînés travaillant dans les établissements et dans la collectivité; Services de liaison autochtone dans les établissements fédéraux; Soutien aux groupes de fraternité des Autochtones; Programmes d'emploi et de placement à l'intention des délinquants autochtones; Projet de réinsertion sociale à l'intention des gangs autochtones.

Section VI — Annexes

Renseignements financiers

Les tableaux financiers récapitulatifs suivant (tableaux 1 à 7) donnent des détails supplémentaires sur l'utilisation des ressources financières par le ministère.

Tableau 1 – Sommaire des dépenses d'immobilisations, par programme et par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	512,4	538,9	494,0	497,2
Revendications	0,4	13,8	1,0	-
Total partiel	512,8	552,7	495,0	497,2
 Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	4,6	10,4	4,8	3,7
 Programme de l'administration				
Administration	5,0	5,0	5,0	5,0
Total des dépenses en capital (Ministère)	522,4	568,0	504,8	505,8
 Commission canadienne des affaires polaires				
	-	-	-	-

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

**Tableau 2 – Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations
(projets de 15 millions de dollars et plus)**

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Prévisions des dépenses jusqu'au 31 mars 2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Besoins pour les exercices suivants
Programme des affaires indiennes et inuites*						
Infrastructure						
Atlantique						
Réinstallation des Innus Mushuau (Davis Inlet)	143,1	104,4	38,7	-	-	-
Québec						
Programme d'infrastructure du transport marin du nord du Québec – cale sèche	35,1	20,1	3,0	3,0	3,0	6,0
Logement Inuit	25,0	10,0	5,0	5,0	5,0	-
Manitoba						
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Barrens Lands	16,6	0,4	2,2	2,6	0,1	11,3
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Garden Hill	47,3	9,3	-	0,4	1,8	35,8
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sandy Bay	17,1	1,2	-	-	-	15,9
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Red Sucker Lake	23,6	5,6	0,3	3,0	3,9	10,8
Réseau d'aqueduc et d'égouts à God's Lake	36,1	10,4	-	2,4	2,7	20,6
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Oxford House	29,4	3,6	-	0,4	5,0	20,4
Réseau d'aqueduc et d'égouts à St. Theresa Point	44,8	14,4	5,2	3,7	2,0	19,5
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Wasagamack	32,0	6,6	-	1,3	5,0	19,1
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sayisi Dene	15,9	5,0	0,3	2,2	2,3	6,1
Total partiel (Infrastructure)	466,0	191,0	54,7	24,0	30,8	165,5
Installations scolaires						
Manitoba						
Ecole de Chemawawin	22,9	1,1	9,7	5,6	1,5	5,0
Phase II de l'école de Garden Hill	31,2	26,8	4,4	-	-	-
École intermédiaire de Norway House	35,2	3,9	7,2	3,4	11,5	9,2
Phase II de l'école de Peguis	23,2	17,5	5,3	0,4	-	-
Ecole de Pine Creek	17,0	0,6	3,9	6,8	2,5	3,2
Ecole de Sapotaweyak	16,5	-	-	1,0	1,0	14,5
Total partiel (Installations scolaires)	146,0	49,9	30,5	17,2	16,5	31,9
Total	612,0	240,9	85,2	41,2	47,3	197,4

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

* Il n'y a pas de grands projets d'immobilisations dans les autres programmes.

Tableau 3 – Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
Subventions				
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	314,4	330,1	342,9	354,6
Revendications	442,5	371,6	308,9	241,8
Total partiel	756,9	701,7	651,8	596,4
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	2,7	0,7	0,7	0,7
Programme de l'administration				
Administration	-	-	-	-
Total des subventions	759,6	702,4	652,5	597,2
Contributions				
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	3 667,1	3 853,0	3 850,9	3 892,9
Revendications	63,0	70,5	54,0	37,5
Total partiel	3 730,0	3 923,5	3 904,9	3 930,4
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	69,0	66,3	57,5	56,5
Programme de l'administration				
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des contributions	3 799,5	3 990,2	3 962,8	3 987,3
Total (des subventions et des contributions)				
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	3 981,5	4 183,2	4 193,8	4 247,5
Revendications	505,5	442,0	362,8	279,3
Sub-total	4 487,0	4 625,2	4 556,7	4 526,8
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	71,7	67,0	58,2	57,2
Programme de l'administration				
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des paiements de transfert (Ministère)	4 559,1	4 692,7	4 615,4	4 584,5
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 4 – Détails des programmes des paiements de transfert

Objectifs des programmes des paiements de transfert par secteur d'activité	Avantages / Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes
<p>Services aux Indiens et Inuits (Dépenses prévues en 2002–2003 : subventions – 330,1 millions de dollars; contributions – 3 853,0 millions de dollars) Aider les collectivités des Premières nations et des Inuits à réaliser leurs aspirations et à répondre à leurs besoins en matière d'autonomie gouvernementale, d'économie, d'éducation, de culture et de développement social et communautaire. Les Services aux Indiens et aux Inuits aident les Premières nations à édifier des collectivités saines et durables en fournissant des services et des programmes semblables à ceux offerts aux autres résidents canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux (notamment l'éducation, les services sociaux et l'infrastructure communautaire). Ils s'acquittent également de plusieurs des obligations et des responsabilités constitutionnelles et juridiques du Canada envers les Premières nations et les Inuits.</p> <p>Revendications (Dépenses prévues en 2002–2003 : subventions – 371,6 millions de dollars; contributions – 70,5 millions de dollars) Conclure des règlements négociés de revendications territoriales autochtones. De tels règlements mettent un terme à des griefs de longue durée, établissent la certitude quant à la propriété foncière ainsi qu'à l'accès aux terres et aux ressources, créent un climat propice au développement économique et évitent les litiges onéreux. Le règlement d'une revendication n'est pas considéré comme une fin en soi pour les Autochtones, mais plutôt comme le moment où ils commencent à reprendre en mains leur destinée. Le règlement des revendications territoriales procure aux Autochtones un territoire et une indemnisation financière qui leur donnent un solide coup de pouce. Il appuie ainsi les priorités du Ministère énoncées dans <i>Rassembler nos forces</i> : renouveler les partenariats, renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, établir une nouvelle relation financière, renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens.</p>	<p>Le renforcement des collectivités et des économies, ainsi que l'appui aux gens – une économie plus dynamique et mieux soutenue; une plus grande autosuffisance; une meilleure santé et une sécurité accrue.</p> <p>L'amélioration de la gouvernance autochtone – des mesures d'édification des capacités de gouvernance; des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales; le transfert des responsabilités fédérales.</p> <p>Une nouvelle relation financière – des relations financières productives, notamment de nouveaux modes de transfert financier et des exemples pratiques; de nouvelles institutions financières et de la statistique; une reddition de comptes plus rigoureuse sur le plan financier; des compétences et des capacités financières chez les Premières nations.</p> <p>Le renouvellement des partenariats – la réconciliation et la guérison communautaire, et le règlement des revendications particulières; une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones; des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations; de nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuit.</p>
<p>Services pour les affaires du Nord (Les dépenses prévues en 2002–2003 : subventions – 0,7 million de dollars; contributions – 66,3 millions de dollars) Promouvoir le développement politique, économique, scientifique et social du nord du Canada; aider les résidents du Nord, y compris les groupes autochtones, à mettre sur pied les institutions politiques et économiques qui leur permettront d'assumer des responsabilités croissantes au sein de la fédération canadienne; gérer et réglementer efficacement le développement durable des ressources naturelles du Nord en préparation du transfert des responsabilités aux gouvernements territoriaux; préserver, maintenir, protéger et restaurer l'environnement nordique et gérer les intérêts fédéraux, y compris la politique sur le Nord, les relations fédérales-territoriales et le processus de mise en œuvre des ententes relatives aux revendications territoriales, à l'autonomie gouvernementale et aux activités circumpolaires.</p>	<p>La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord – le renforcement de la gouvernance dans le Nord; un environnement humain et naturel sain; l'utilisation durable des ressources naturelles du Nord; des efforts de coordination entre les nations circumpolaires.</p>

La surveillance des points de repère

Le ministère dispose des systèmes appropriés pour exercer la surveillance et assurer l'intégrité de ses programmes de paiements de transfert. Plus précisément, le ministère a élaboré divers cadres de rendement (par exemple, *Rassembler nos forces*) et des modalités de rapport (par exemple, les rapports annuels sur la mise en œuvre des revendications territoriales globales et les progrès réalisés dans le cadre de *Rassembler nos forces*) qui informent les Canadiens sur le rendement ministériel. Le ministère a également recours à la fonction de vérification et d'évaluation pour faire l'examen de ses programmes et activités sur une base continue.

Tableau 5 – Recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions de recettes 2001–2002	Recettes prévues 2002–2003	Recettes prévues 2003–2004	Recettes prévues 2004–2005
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits				
Taxe sur les produits et services	0,4	0,4	0,4	0,4
Rendement des investissements :				
• Fonds de développement économique des Indiens	0,8	0,8	0,8	0,8
Recouvrement de prêts garantis	0,2	0,2	0,2	0,2
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	13,7	13,7	13,7	13,7
Rajustement en fin d'exercice des effets débiteurs	0,9	0,9	0,9	0,9
Privilèges, licences et permis	0,1	0,1	0,1	0,1
Produits :				
• des ventes	0,3	0,3	0,3	0,3
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres recettes non fiscales	-	-	-	-
Total partiel (Services aux Indiens et Inuits)	16,6	16,6	16,6	16,6
Revendications				
Rendement des investissements :				
• Requérants autochtones	6,1	6,1	6,1	6,1
Autres recettes non fiscales	5,5	5,5	5,5	6,3
Total partiel (revendications)	11,6	11,6	11,6	12,4
Total partiel (Programme des affaires indiennes et inuites)	28,2	28,2	28,2	29,0
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord				
Taxe sur les produits et services	0,1	0,1	0,1	0,1
Rendement des investissements :				
• profits du projet Norman Wells	45,0	42,0	38,0	32,0
• autres	1,4	1,4	1,4	1,4
Remboursement des dépenses d'années antérieures	0,9	0,9	0,9	0,9
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs	1,4	1,4	1,4	1,4
Exploitation minière au Canada	9,4	55,9	55,9	55,9
Extraction du quartz au Yukon	0,5	0,5	0,5	0,6
Redevances au titre de l'extraction de l'or	0,2	0,2	0,2	0,2
Redevances au titre de l'exploitation des carrières	0,3	0,3	0,3	0,3
Concessions houillères	-	-	-	-
Métallique et non métallique	-	-	-	-
Redevances au titre du pétrole et du gaz	48,1	50,5	40,8	35,8
Déchéances au titre du pétrole et du gaz	0,6	0,6	0,6	0,6
Foresterie	0,3	1,1	1,1	1,1
Location de terres, de bâtiments et de machines	0,8	0,8	0,8	0,8

(en millions de dollars)	Prévisions de recettes 2001–2002	Recettes prévues 2002–2003	Recettes prévues 2003–2004	Recettes prévues 2004–2005
Droits au titre de l'utilisation de terres	0,5	0,5	0,5	0,5
Autres droits, produits de location et de licences	0,2	0,2	0,2	0,2
Produits :				
• des ventes	0,1	0,1	0,1	0,1
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	0,2	0,2	0,2	0,2
Total partiel (Programme des affaires du Nord)	109,9	156,8	143,1	132,2
Programme de l'administration				
Administration				
Remboursements de dépenses d'exercices antérieurs	0,1	0,1	0,1	0,1
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	-	-	-	-
Services et droits de services	-	-	-	-
Produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	-	-	-	-
Total partiel (Programme de l'administration)	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des recettes non disponibles (Ministère)	138,3	185,2	171,5	161,3
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 6 – Coût net du ou des programmes pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Programmes			Total
	Administration	Affaires indiennes et inuites	Affaires du Nord	
Dépenses nettes prévues (budgétaires et non budgétaires brutes du Budget principal des dépenses plus rajustements)	105,3	5 051,7	195,3	5 352,3
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>				
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)				22,9
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT				17,1
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada				0,9
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada				15,7
				56,6
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>				
				185,2
Coût net du programme pour 2002–2003				5 223,8

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 7 – Prêts

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
Programme des affaires indiennes et inuites				
Revendications				
Prêts à des requérants autochtones	38,9	31,9	29,9	29,9
Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	28,9	43,1	31,2	-
Prêts au Conseil des Indiens du Yukon au titre des prestations provisoires pour les aînés du Yukon	0,4	-	-	-
Total (Ministère)	68,1	75,0	61,1	29,9
Commission canadienne des affaires polaires				
	-	-	-	-

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Les initiatives à l'échelle du gouvernement

1. Les initiatives d'ordre réglementaire

AINC assume la responsabilité d'un mandat en deux volets distincts d'égale importance : les **Affaires indiennes et inuites** et les **Affaires du Nord**. Ce vaste mandat lui est principalement conféré par la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, la *Loi sur les Indiens*, les lois territoriales et les obligations juridiques découlant du paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*; par ailleurs, le Ministère est chargé d'administrer plus de 50 lois. Les fonctions d'AINC sont donc complexes et ses responsabilités portent sur un large éventail de services.

Pour obtenir la liste complète des lois administrées par AINC, veuillez consulter l'adresse http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/leg/index_f.html.

La liste des règlements actuellement en vigueur et des mesures de réglementation prévues en 2002–2003 est donnée à l'adresse http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/leg/reg/index_f.html.

On peut aussi obtenir ces renseignements en téléphonant au (819) 997-0380.

2. La Stratégie de développement durable (SDD)

Les engagements pris dans la Stratégie de développement durable du Ministère sont énoncés dans les diverses sections du présent rapport. On peut trouver un résumé de tous les engagements de la SDD de 2002–2003 à l'adresse <http://www.inac-ainc.gc.ca>. De plus, des engagements importants dans la SDD portent sur la capacité d'AINC de gérer la SDD, de la mieux faire connaître et de présenter des rapports à son sujet, ainsi que sur l'amélioration du rendement environnemental des activités internes. Les priorités à cet égard sont résumées plus bas ainsi que les priorités pour l'ensemble du Ministère, celles du Programme des affaires indiennes et inuites (PAII) et celles du Programme des affaires du Nord (PAN).

Les priorités de la SDD pour l'ensemble du Ministère

Dans la poursuite de ses efforts pour gérer la SDD, AINC s'est engagé à établir un régime exhaustif de gestion et de reddition des comptes conforme au cycle de gestion d'ISO 14 000. On prévoit produire et distribuer un guide détaillé des rôles et des responsabilités de tous les secteurs et de toutes les régions concernant la mise en œuvre, les rapports d'étape et le renouvellement de la SDD en se fondant sur cette approche. On intensifiera également les activités générales de sensibilisation à la SDD et au concept du développement durable. Le comité des opérations, présidé par le sous-ministre associé, sera mis au fait chaque trimestre des progrès dans la mise en œuvre de la SDD et, en particulier, des faits nouveaux concernant le régime de gestion de la SDD.

Les priorités de la SDD en matière d'écologisation des opérations

Durant l'exercice 2002–2003, le Ministère élaborera un système de gestion environnementale qui guidera l'écologisation des opérations et appuiera la production de rapports sur la réalisation des engagements de la SDD. Dans le cadre de cet exercice, on procédera au lancement d'une trousse de formation et de sensibilisation environnementale à l'intention des employés qui sera affichée sur le Web. Des activités précises d'écologisation des opérations internes seront également mises sur pied.

Les priorités de la SDD pour le Programme des affaires indiennes et inuites

Les priorités de la SDD en 2002–2003 pour le PAII consisteront à améliorer l'approche d'AINC à l'égard de la planification communautaire à long terme, notamment par l'élaboration d'un répertoire des modèles de planification communautaire existants, des « pratiques exemplaires » et des exemples de réussite. Le PAII s'est aussi engagé à élaborer une stratégie d'intendance environnementale pour régler les problèmes de gestion environnementale sur les terres de réserve. Enfin, en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, le PAII devra préparer une ébauche d'entente sur la gestion environnementale et un modèle de processus d'évaluation environnementale pour les collectivités régies par cette loi.

Les priorités de la SDD pour le Programme des affaires du Nord

Les priorités de la SDD en 2002–2003 pour le PAN comportent l'harmonisation des processus d'évaluation environnementale et de réglementation, ainsi que l'élaboration d'un plan de gestion à long terme de la remise en état des sites contaminés. Au nombre de ces priorités figure aussi la prestation d'une formation aux résidents du Nord pour leur permettre de profiter des possibilités d'emploi et d'affaires attribuables à l'intensification des activités d'exploration pétrolière et gazière. En outre, le PAN dirigera l'élaboration d'une stratégie d'édification des capacités du Conseil de l'Arctique. Il participera à l'organisation d'une conférence des femmes de l'Arctique en 2002 et poursuivra ses activités liées à l'initiative sur l'avenir des enfants et des jeunes de l'Arctique. Il prendra également part à divers projets bilatéraux dans le district sibérien de la Fédération de Russie.

3. L'initiative d'amélioration des services

Des Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes engage le gouvernement du Canada à apporter, d'ici 2005, des améliorations mesurables au degré de satisfaction des clients à l'égard des programmes et services fédéraux. Pour répondre à cette exigence, AINC a lancé un plan d'action sur la modernisation de la fonction de contrôleur. Dans le cadre de ce plan, des efforts constants seront déployés dans le but d'améliorer les services.

Dans la foulée de la création de la Direction générale de l'amélioration des services et du lancement de l'initiative Appuyer les intervenants de première ligne, nous avons inclus des mesures d'amélioration des services dans toutes les sections du *Rapport sur les plans et les priorités* de 2002–2003. Les tableaux suivants donnent le résumé des résultats prévus de ces diverses mesures (Cercle opérationnel Cercle de collaboration).

La priorité : le renforcement des collectivités et des économies, ainsi que l'appui aux gens

Une économie plus dynamique et mieux soutenue

Les résultats prévus en 2002–2003

- Révision de la Politique des ajouts aux réserves pour tenir compte du fait que les Premières nations ont besoin d'une part plus large de terres et de ressources et pour aider ces dernières à se garantir une assise territoriale suffisante pour en arriver à l'autosuffisance économique et exercer l'autonomie gouvernementale.
- Amélioration de la catégorisation de possibilités particulières de location à bail commerciale et de la catégorisation générale des propositions de location à bail, dans le but de stimuler le développement économique.

Une plus grande autosuffisance

Les résultats prévus en 2002–2003

- Évaluation des programmes d'enseignement postsecondaire (le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et le Programme d'aide aux étudiants indiens), en réponse à la demande des Premières nations, des étudiants inuits et des Premières nations et des établissements postsecondaires; cette évaluation a pour but de veiller à ce que les programmes répondent aux besoins actuels des étudiants qui veulent accéder aux études postsecondaires.
- Utilisation des résultats de l'examen national des politiques sur les Services à l'enfance et à la famille des Premières nations afin de déterminer des stratégies, notamment les modes de financement des organismes, qui permettraient d'améliorer la pertinence et l'efficacité des Services. Dans un second temps, ces stratégies seront intégrées au nouveau cadre stratégique pour les programmes sociaux.
- Collaboration avec les partenaires des Premières nations et les autres ministères fédéraux dans le but d'élaborer un modèle d'intégration des programmes destinés aux enfants et aux jeunes.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Avec les Premières nations, évaluation de la mise en œuvre d'un programme d'éducation spécialisée et, au besoin, apport de modifications au programme pour faire en sorte que les étudiants obtiennent les meilleurs résultats possibles.

La priorité : l'amélioration de la gouvernance autochtone

Des mesures d'édification des capacités de gouvernance

Les résultats prévus en 2002–2003

- Attribution stratégique de fonds appuyant des mesures relatives à la gouvernance, comme la rationalisation du processus d'autonomie gouvernementale.
- Élaboration d'une loi sur la gouvernance ainsi que de nouveaux modèles et procédés facilitant le regroupement de Premières nations, la réédification de nations, l'élaboration de constitutions et la rédaction de projets de loi.

Des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales

Les résultats prévus en 2002–2003

- Simplification des processus internes de négociation et d'approbation des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales globales, et redoublement des efforts pour appuyer les tables de négociation qui produisent les résultats les plus prometteurs.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Mise à jour et évolution du cadre stratégique sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales globales.

La priorité : une nouvelle relation financière

Une reddition de comptes plus rigoureuse sur le plan financier

Les résultats prévus en 2002–2003

- Reddition des comptes plus transparente et plus efficace exercée conformément au cadre prévu dans la loi proposée sur la gouvernance des Premières nations.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Saines pratiques de gestion financière et rigoureuse reddition des comptes aux membres des Premières nations au moyen d'une loi, d'un règlement et de l'édification des capacités communautaires résultant de la mesure relative à la gouvernance des Premières nations.

La priorité : le renouvellement des partenariats

Une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones

Les résultats prévus en 2002–2003

- Élaboration et promotion de produits de communication conçus à l'intention des jeunes et axés sur les problèmes fondamentaux et la culture des Autochtones.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Simplification de l'accès aux programmes et aux services du gouvernement du Canada dans le but de mieux les faire connaître aux Premières nations.

La priorité : la gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord

L'utilisation durable des ressources naturelles du Nord

Les résultats prévus en 2002–2003

- Achèvement des travaux avec l'industrie et les organismes de réglementation dans le but d'élaborer et de publier une série de guides pratiques sur la réglementation des activités pétrolières et gazières dans les Territoires du Nord-Ouest et la mer de Beaufort.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Mise en œuvre de l'initiative sur l'environnement fonctionnel du Nord, pour préciser les responsabilités fédérales, harmoniser les activités de réglementation des gouvernements fédéral, territoriaux et des offices, et régler les questions de réglementation associées à l'administration et au contrôle des ressources naturelles et de l'infrastructure pertinente.

La priorité : le Gouvernement en direct

Améliorer le guichet unique du Canada pour les services aux autochtones

Les résultats prévus en 2002–2003

- Amélioration du site Internet du Ministère conformément aux lignes directrices sur la présentation uniforme, dans le but de le rendre plus facile à consulter pour les personnes atteintes d'une déficience visuelle.
- Remaniement des processus de rapport sur les paiements de transfert et de partage de l'information, et simplification des processus d'inscription en direct des Indiens dans le cadre du Gouvernement en direct.
- Amélioration de la navigation et hausse du nombre de renseignements disponibles en direct dans le but d'accroître le nombre de visites sur le site Internet du Ministère.
- Poursuite des améliorations au Portail des Autochtones au Canada, notamment par la mise à jour des renseignements fédéraux, provinciaux, territoriaux et communautaires et un recours plus efficace aux nouvelles technologies. Ces améliorations viseront une meilleure promotion des produits et des services autochtones, des exemples de réussite et des cultures autochtones, ainsi que la centralisation de l'accès aux services en direct à l'intention des Autochtones.
- Nouvelle étape de la mise sur pied du système de gestion des documents électroniques. Ce système facilitera la gestion en direct de l'information textuelle du Ministère et contribuera à l'atteinte des objectifs du Gouvernement en direct.
- Conception d'une carte d'identité plus moderne et plus sécuritaire confirmant le statut d'Indien du détenteur, ainsi que des modalités de délivrance (il s'agit d'un projet lié au Gouvernement en direct). Ce projet est mené en partenariat avec le conseil tribal du Traité n° 7 et le gouvernement de l'Alberta. Il vise à protéger les Premières nations et les gouvernements fédéral et provincial contre les utilisations frauduleuses associées aux avantages que procure le statut d'Indien, tout en donnant accès aux membres des Premières nations à des services d'inscription en direct.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Transformation des procédés opérationnels et remaniement des systèmes en vue de la prestation en direct des principaux programmes et services du Ministère, conformément à l'échéancier prévu dans le plan ministériel sur le Gouvernement en direct (http://www.ainc-inac.gc.ca/gol-ged/index_f.html).

Les initiatives collectives

Initiative collective	Partenaires / Fonds alloués par les partenaires	Résultats prévus
La stratégie de gestion des eaux des Premières nations		
<p>But : Offrir aux Premières nations l'accès à un approvisionnement sûr en eau potable de qualité.</p> <p>Date de mise en œuvre : Des mesures liées à certaines composantes de la stratégie sont déjà en marche. Cependant, des mesures à court, à moyen et à long termes seront établies dans la stratégie.</p> <p>Date du rapport : Les résultats seront présentés dans le <i>Rapport sur le rendement</i> de 2002–2003.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Santé Canada. ■ Environnement Canada. <p>Nota : Les sources de financement seront déterminées dans la stratégie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Application des normes nationales sur les eaux dans les collectivités des Premières nations. ■ Mise à niveau des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves effectuée en fonction des normes fédérales et provinciales. ■ Élargissement et amélioration de la formation des opérateurs pour assurer le fonctionnement sécuritaire des systèmes d'eau et d'égout. ■ Amélioration des pratiques d'exploitation des réseaux d'aqueducs. ■ Établissement de protocoles de réaction aux situations d'urgence. ■ Sensibilisation accrue des Premières nations. ■ Amélioration des mécanismes de reddition des comptes et de rapports.
La Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières nations		
<p>But : Contribuer à munir les jeunes Inuit et des Premières nations des compétences et de l'expérience nécessaires à leur entrée future sur le marché de l'emploi et les aider à faire la transition entre les études et le travail.</p> <p>Date de mise en œuvre : Sur une base constante.</p> <p>Date du rapport : Les résultats font l'objet d'un rapport annuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement des ressources humaines Canada (Stratégie emploi jeunesse). ■ Collectivités et organisations des Premières nations et des Inuit. <p>Nota : Fonds de l'ordre de 24 millions de dollars (par l'entremise de Développement des ressources humaines Canada).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création anticipée de 24 000 possibilités professionnelles pour les jeunes Inuit et des Premières nations adhérant aux cinq programmes qui les concernent.

Initiative collective	Partenaires / Fonds alloués par les partenaires	Résultats prévus
Le projet d'infrastructure de partage du savoir		
<p>But : Procurer un mécanisme pour promulguer les pratiques financières et administratives « exemplaires » des Premières nations, à l'appui d'une gouvernance efficace, économique et opportune, comparable à celle des autres gouvernements et adaptée à la culture et aux besoins des Premières nations.</p> <p>Date de mise en œuvre : La première étape doit être effectuée en 2002–2003.</p> <p>Date du rapport : Les résultats seront présentés dans le <i>Rapport sur le rendement</i> de 2002–2003.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Association des agents financiers autochtones du Canada (AAFA). ■ Groupe de développement mondial de Care Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'AAFA sera un modèle d'organisation nationale virtuelle des Premières nations qui rejoint ses membres, et même, la plupart du temps, ceux qui habitent en milieu non urbain. Le contenu de l'infrastructure de partage du savoir tiendra compte des besoins prioritaires des membres en matière de soutien et de perfectionnement professionnel.
Le projet de loi sur les institutions financières des Premières nations		
<p>Buts : Établir par une loi un régime d'imposition foncière et un régime d'emprunt sur le marché des obligations. Créer quatre institutions financières qui administreront ces régimes, s'occuperont des aspects financiers de la gouvernance et rendront les Premières nations capables de créer de nouvelles recettes et des options de transfert avec les autres gouvernements.</p> <p>Date de mise en œuvre : La demande d'approbation de la politique préalable à la loi sera présentée en 2001–2002.</p> <p>Date du rapport : Les premiers résultats seront présentés dans le <i>Rapport sur le rendement</i> de 2002–2003.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Table nationale sur les relations financières. ■ Commission consultative de la fiscalité indienne. ■ Commission des finances des Premières nations. ■ Municipal Finance Authority of BC. ■ Statistique Canada. ■ Santé Canada. ■ Ministère des Finances. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Régime d'imposition foncière plus rigoureux, transparent et simplifié dans lequel les contribuables sont mieux représentés. ■ Accès par les Premières nations au marché des obligations. ■ Meilleure représentation des Premières nations dans les données de sondages publics de Statistique Canada et systèmes locaux améliorés de décisions et de reddition des comptes.

Initiative collective	Partenaires / Fonds alloués par les partenaires	Résultats prévus
L'élaboration d'un cadre commun de reddition des comptes à l'appui de la mesure relative à la gouvernance des Premières nations		
<p>But : Établir une relation financière de gouvernement à gouvernement avec les Premières nations à l'appui de la nouvelle loi et de son règlement. Les exigences en matière de reddition des comptes des ministères seraient coordonnées au moyen d'un cadre commun dans la mesure du possible.</p> <p>Date de mise en œuvre : La date ciblée est l'exercice financier 2003–2004.</p> <p>Date du rapport : Il est possible que les premiers résultats soient présentés dans le <i>Rapport sur le rendement</i> de 2001–2002.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Presque tous les ministères du gouvernement qui versent des fonds aux Premières nations, tels qu'ils apparaissent dans le budget des dépenses. <p>Nota : Aucune somme n'est attribuée pour le moment et il pourrait se révéler inutile d'allouer des fonds.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Examen d'une entente commune de financement, notamment de mêmes exigences de rapports (par ex. les vérifications), une même politique d'intervention et l'édification coordonnée des capacités au sein des ministères.
Le projet sur les paiements de transfert aux Premières nations et aux Inuit		
<p>But : Mettre en œuvre de nouveaux procédés de versement des subventions et des contributions qui aideront à l'élaboration de normes transactionnelles et de service et simplifieront les activités en fin de processus.</p> <p>Date de mise en œuvre : 2004.</p> <p>Date du rapport : Les premiers résultats seront présentés dans le <i>Rapport sur le rendement</i> de 2002–2003.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Santé Canada et Patrimoine canadien font présentement partie du comité directeur. <p>Nota : Aucune somme n'a été allouée jusqu'à présent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Importants services transactionnels en direct, notamment la demande et l'approbation de fonds, l'ordonnancement et l'ajustement électroniques des besoins d'encaisse, le transfert des fonds, ainsi que les rapports financiers ou autres; ces services seront mis en place dans le but de se conformer aux exigences en matière de rendement et de reddition des comptes.

Initiative collective	Partenaires / Fonds alloués par les partenaires	Résultats prévus
Le Portail des Autochtones au Canada (www.aboriginalcanada.gc.ca)		
<p>But : Travailler avec sept ministères fédéraux et six organisations nationales autochtones pour cerner les besoins en nouveaux renseignements et en services, afin d'améliorer la prestation des services à guichet unique aux Autochtones et de mieux sensibiliser les Canadiens à l'histoire, à la culture et au développement communautaire des peuples autochtones.</p> <p>Date de mise en œuvre : Sur une base continue.</p> <p>Date du rapport : Les résultats font l'objet d'un rapport annuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Industrie Canada. ■ Patrimoine canadien. ■ Santé Canada. ■ Développement des ressources humaines Canada. ■ Communications Canada. ■ Affaires étrangères et Commerce international Canada. ■ Ressources naturelles Canada. ■ Organisations autochtones nationales. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Meilleurs liens aux renseignements provinciaux et territoriaux. ■ Meilleurs liens aux renseignements des collectivités autochtones. ■ Élaboration d'un nouvel affichage en direct des produits et services autochtones. ■ Nouvelles caractéristiques multimédias pour mieux présenter et communiquer les faits nouveaux concernant les collectivités et la culture autochtones. ■ Intégration de la fonctionnalité en langues autochtones. ■ Promotion et diffusion des exemples de réussite dans les collectivités autochtones.
Brancher les Canadiens autochtones		
<p>But : En partenariat avec d'autres ministères clés, poursuivre les efforts du Ministère à titre de champion des collectivités autochtones de toutes les régions du Canada pour y déployer l'infrastructure des télécommunications et accroître la sensibilisation aux avantages sociaux et économiques que peut apporter l'autoroute de l'information à ces collectivités.</p> <p>Date de mise en œuvre : Sur une base continue</p> <p>Date du rapport : Les résultats font l'objet d'un rapport annuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ AINC continuera à travailler avec les autres ministères, les intervenants provinciaux et territoriaux, les fournisseurs de services de télécommunications, les organisations non gouvernementales autochtones et les collectivités autochtones. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mesure et suivi, sur une base annuelle, du déploiement de l'infrastructure Internet de base sans frais et de l'infrastructure à haute vitesse dans ces collectivités. ■ Conférence nationale sur Brancher les Canadiens autochtones pour pouvoir tirer des leçons des « pratiques exemplaires » en matière de connectivité des collectivités, les diffuser et les faire connaître; relever les possibilités et les défis nouveaux dans l'accès aux télécommunications, l'élaboration et la commercialisation du contenu numérique, les applications et les compétences cybernétiques et les possibilités de formation; et établir de nouveaux partenariats entre tous les intervenants.

D'autres initiatives bénéfiques pour les Canadiens et les Canadiennes

Les résultats prévus (Cercle opérationnel Cercle de collaboration)

Un milieu de travail exemplaire

La participation des Autochtones au sein d'une main-d'œuvre qualifiée et dynamique

Les résultats prévus en 2002–2003

- Achèvement de l'étude du programme de recrutement et de maintien en fonction des Autochtones et de stratégies visant à positionner AINC comme un employeur de choix.
- Mise en œuvre du Plan d'action sur l'équité en matière d'emploi, axé plus particulièrement sur le recrutement, l'avancement et le maintien en fonction des Autochtones, des personnes ayant une déficience, des membres des minorités visibles et des femmes.
- Poursuite du programme de perfectionnement des vérificateurs autochtones.

La fonction de contrôleur moderne

De saines pratiques de gestion

Les résultats prévus en 2002–2003

- Élaboration de modèles de planification opérationnelle visant à assurer la cohérence des principales activités de planification et de rapport.
- Communications améliorées entre la direction et les intervenants de première ligne pour rendre les activités plus cohérentes.
- Élaboration d'un site Web à l'intention exclusive des intervenants de première ligne; ce site comportera des outils et des renseignements grâce auxquels ces intervenants pourront mieux servir les Premières nations, les Inuit et les résidents du Nord.
- Mise en œuvre d'un cadre de planification des ressources humaines conforme à l'initiative de modernisation des ressources humaines; cette activité, qui insistera sur des communautés fonctionnelles précises, permettra d'examiner leurs principales difficultés et de formuler des recommandations en réponse à leurs besoins particuliers.
- Élaboration d'un plan d'action ministériel pour donner suite aux changements relevés dans l'initiative de modernisation des ressources humaines.
- Amélioration de la gestion du risque par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de gestion intégrée des risques. Ce cadre servira de guide sur les structures, les processus et les exigences en matière de politiques. Il permettra de dresser le profil des risques ministériels de manière à ce que les facteurs de risque soient bien compris et bien gérés, ainsi que de faciliter l'adoption d'une approche plus systématique en matière de gestion des risques. Le Ministère procédera à une évaluation et à un suivi sur une base continue des pratiques de gestion des risques pour veiller à qu'elles soient adaptées au milieu et au mandat particuliers d'AINC et à ce qu'on ait fait preuve de diligence raisonnable.

- Poursuite de l'amélioration et de la modernisation de l'état général de la fonction de contrôleur, par rapport à la situation de référence du Ministère ainsi qu'aux politiques et aux normes acceptées; le plan d'action sur les pratiques de gestion moderne, dont d'importants éléments seront mis en application en 2002, orientera la réalisation de cette tâche.
- Mise en œuvre de la politique sur la gestion intégrée des risques au chapitre de la planification.
- Poursuite des travaux avec les programmes visant à enchâsser le principe de l'évaluation dans la gestion.
- Poursuite de la mise en œuvre d'initiatives pour atténuer les effets environnementaux des activités ministérielles, conformément à la SDD de 2001–2003.
- Incitation à l'apprentissage permanent par la mise sur pied et la promotion de centres d'apprentissage et de services professionnels à l'échelle du Ministère, ainsi que par l'élaboration des profils de compétences de ses principaux réseaux de savoir pratique.
- Amélioration des habiletés générales des employés en leur offrant de la rétroaction, des apprentissages ciblés et des possibilités de formation par l'entremise d'activités spéciales, d'ateliers d'échange du savoir pratique et de modules électroniques.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Préparation de la vérification interne pour la mise en œuvre des services d'assurances en 2003–2004.
- Poursuite de l'amélioration des pratiques de gestion en vue d'exécuter une fonction de contrôleur plus perfectionnée et mieux intégrée d'ici 2004–2005, en s'inspirant des indicateurs de rendement et des résultats prévus qui ont été énoncés dans le plan d'action sur les pratiques de gestion moderne.
- Promotion de l'établissement de solides réseaux d'échange du savoir pratique au sein d'AINC.
- En partenariat avec les syndicats, élaboration de modalités de règlement à l'amiable des griefs qui permettront de régler les plaintes découlant de la Norme générale de classification (NGC).
- Perfectionnement des capacités des Ressources humaines de servir plus efficacement les employés en offrant une gamme de services électroniques.
- Mise en œuvre de stratégies de recrutement, de maintien en fonction et de perfectionnement en vue de répondre aux défis démographiques cernés durant l'exercice de planification des ressources humaines.
- Mise en œuvre de la NGC et conversion effectuée conformément aux directives du Secrétariat du Conseil du Trésor.